

Table ronde

**Que signifie  
« politiser  
les luttes » ?**



Roeland Jacobs

**Bruxelles :  
1000 ans  
et pas d'argent**

Paul Van Praag

**Pershing II, Cruise...**

Roger Pierre

**Les radios libres**

# CAHIERS MARXISTES

**revue mensuelle**

10<sup>me</sup> année — Décembre 1979

Nouvelle série — N° 60 (79)

## Sommaire

---

Table-ronde	
Que signifie « politiser les luttes » ?	p. 1
Paul Van Praag	
SS-20, Pershing II, Cruise...	p. 10
Roeland Jacobs	
Bruxelles : mille ans et pas d'argent	p. 16
Roger Pierre	
Radio-télévision : au nom de la Loi...	
Les radios libres auront-elles droit de cité en Belgique ?	p. 23
Alain Goussot	
Réflexions sur l'interview à Albert d'Haenens	p. 33
En diagonale	p. 35
Un enfer pavé de mauvaises intentions	
Exit le cardinal Suenens	
« Frans Josef Strauss chancelier ? Non merci ! »	
Courrier des lecteurs	p. 41
Revue des revues	p. 45

---

**Comité de patronage** : Edmond Dubrunfaut, Robert Dussart, René Noël, Willy Peers, Roger Somville, Jean Terive ●

**Comité de rédaction** : Jacques Aron, Jean Blume, Francis Chenot, Claudine Cyprès, Augustin Duchateau, Pierre Ergo, Serge Govaert, Pierre Joye, Rosine Lewin, Jacques Moins, Jacques Nagels, Christine Renard, Claude Renard, Christian Vandermotten, Jean-Paul Vankeerberghen, Benoît Verhaegen.

**Rédacteur en chef** : Rosine Lewin.

**Secrétaire de rédaction** : Pierre Ergo

Édité sous le patronage de la Fondation Joseph Jacquemotte

## Que signifie « politiser les luttes » ?

L'évolution économique et sociale de notre pays a mené, par la concentration capitaliste et l'intervention croissante de l'Etat, à une interdépendance beaucoup plus étroite que naguère entre le social et le politique. Cette interdépendance a encore été accentuée par la crise.

Très importante en Belgique — en raison de la combativité ouvrière, du degré d'organisation, du taux de syndicalisation — l'action syndicale risque dès lors de voir réduire son impact si elle n'a pas un prolongement politique.

Ce double constat a servi de point de départ à un débat entre des militants communistes de diverses régions, assumant tous des responsabilités au sein de la FGTB — débat auquel a aussi participé Louis Van Geyt, président du Parti communiste de Belgique.

Si l'échange de vues s'est déroulé à la fin du mois de septembre, il demeure, et demeurera encore, pensons-nous, d'une vigoureuse actualité.

Voici la relation de ce débat, qui est loin d'être clos, et qui pourrait tout aussi valablement être mené à propos de luttes urbaines, du droit à l'interruption de grossesse, des problèmes de la répression, etc.

**Guy Delcorde** (secrétaire national CGSP — secteur Ministères — et membre du comité fédéral du PCB de Liège) : — Peut-être aurais-je dû formuler plus tôt certaines observations sur le cadre qui nous a été proposé pour ce débat. J'ai en tous cas une critique importante à faire à propos de la 2e phrase, celle qui acte la combativité ouvrière, le haut degré d'organisation, le taux élevé de syndicalisation en Belgique, et qui, à partir de là, parle de la nécessité d'un « prolongement politique » à l'action syndicale. Il me semble, en effet, que le développement du capitalisme monopoliste d'Etat a contribué à ce que l'action syndicale acquière en elle-même et par elle-même un caractère politique de plus en plus évident.

En inscrivant une frontière entre le social, domaine du syndicat, et le politique, domaine des partis, on commet à mon sens une erreur d'analyse lourde de conséquences. Les mécanismes de décision économique et d'activité sociale sont de plus en plus imbriqués, et l'action syndicale ne peut être appréhendée comme « hors politique ». Que signifie au demeurant « prolongement politique » ? S'agit-il de l'intervention de mandataires ? En quoi sont-ils plus politiques que les syndicalistes ? Une intervention au Parlement ou à un conseil communal implique-t-elle une action politique ? Pour ma part, je considère la formule de « prolongement politique » comme équivoque et ambiguë.

**Michel Quenon** (militant CGSP — secteur Enseignement — et membre du Comité fédéral du PCB du Borinage) : — Je suis assez d'accord avec la conclusion de Delcorde. Mais cette question du prolongement politique de l'action syndicale, comment la base syndicale la perçoit-elle ? On se confine trop souvent dans un syndicalisme que je qualifierais de primaire : on se contente de voir une revendication sectorielle satisfaite, on accepte en fait une frontière entre le social et le politique. Et on a tort. Certes, les parlementaires du PS ou de la démocratie-chrétienne, qui essaient d'établir cette frontière, ont intérêt à ce que le syndicat leur serve de courroie de transmission. Mais il est dans l'intérêt des syndiqués que leurs exigences soient répercutées par tous les militants et parlementaires qui se réclament du monde du travail.

**Raymond Van Leeuwen** (délégué syndical à UNERG-Bruxelles) : — Il me semble que les problèmes syndicaux et politiques ont toujours été mêlés. Nous en sommes conscients. Mais cela n'est pas clair pour tout le monde. La politisation des travailleurs est très relative : la majorité d'entre eux lisent les journaux conservateurs. Ne faudrait-il pas commencer ici par analyser pourquoi on en est là, pourquoi la conscience politique est si faible dans la classe ouvrière ?

**Robert Dussart** (président de la délégation syndicale FGTB aux ACEC et membre du Bureau politique du PCB) : — C'est vrai que le cadre qui nous a été proposé pour ce débat est un peu abstrait ou un peu sommaire. Chez bien des militants de la base, la notion de « prolongement politique » des luttes apparaît comme une invention communiste. C'est que pendant de nombreuses années, le pouvoir politique est apparu comme un arbitre des conflits sociaux. Il n'y avait pas place dans ce schéma pour un « prolongement politique » des luttes. Aujourd'hui, les communistes s'efforcent de démontrer que 1) le pouvoir (ou le gouvernement) n'est pas un arbitre, mais un partenaire à la concertation qui prend position pour ou contre les travailleurs ; 2) le patronat organise pour son compte un prolongement politique aux luttes.

On s'aperçoit que même des revendications « traditionnelles » mettent en cause le pouvoir de décision patronal et politique. Il en a été ainsi lors de la grève de l'hiver 1960-61. Il en est ainsi des revendications de la RTT. Plus généralement, je crois que la notion de politisation des luttes est mieux comprise par les travailleurs du secteur public que du secteur privé. Ainsi, dans le cas de Glaverbel, la multinationale masque le pouvoir politique, alors que pour les agents de la RTT, le ministre-patron est l'interlocuteur direct.

**Raymond Van Leeuwen** : — Croit-on vraiment qu'aux yeux des agents de la RTT, l'actuel conflit soit un mouvement politique ? J'en doute fort : pour eux, il s'agit d'une grève « sociale » contre l'Etat-patron.

**Michel Quenon** : — Sans doute Dussart a-t-il raison de dire que la politisation des luttes est une notion plus perceptible dans les services publics que dans le privé où le patron, la FEB, une multinationale font écran entre le travailleur et « la politique ». Si cela est évident, je ne crois pas plus que Van Leeuwen que la majorité des travailleurs de la RTT considèrent leur grève comme « politique ».

**Louis Van Geyt** (président du PCB) : — Je suis d'accord que les luttes sociales ont toujours présenté des aspects et des implications politiques. Dans ce sens, il y a toujours eu un certain « prolongement politique » aux luttes. Mais quand nous parlons de politisation des luttes, nous insistons sur le fait qu'au stade présent — celui du capitalisme monopoliste d'Etat en crise — plus aucune lutte de quelque importance ne peut encore être gagnée sans une action en direction des structures politiques, sans infléchir certaines options, voire certaines orientations du pouvoir politique. Tant que des agents de la fonction publique, par exemple ceux de la RTT, se battent contre un ministre ou un gouvernement « mauvais patron », il n'y a pas de politisation de la lutte, au sens où nous l'entendons. Quand ces agents commencent à comprendre que les mesures qui les touchent résultent de l'orientation même de la politique gouvernementale — que nous appelons politique de crise — quand ils comprennent qu'il faut exercer une pression sur les forces politiques (notamment sur celles qui sont liées au mouvement ouvrier), il y a politisation, et il se crée en même temps des conditions plus favorables au succès de leur lutte. C'est vrai aussi dans le secteur privé : là aussi, chaque bataille importante implique, pour être menée efficacement, que soit pris en compte (et mis en cause) le rôle du pouvoir politique comme instrument (jouissant d'une certaine autonomie) de la politique des monopoles.

Comme l'a dit Dussart, même les batailles qui paraissent le plus strictement « sociales » — emploi dans une entreprise, convention dans un secteur — impliquent de plus en plus la mise en cause du pouvoir politique. Ceci en raison des liens nombreux et multifformes qui se sont tissés depuis une vingtaine d'années mais surtout depuis la crise entre le pouvoir économique et le pouvoir politique : aides directes et indirectes aux entreprises, fiscalité, « commandes conjoncturelles », etc. Il nous appartient d'aider les travailleurs en lutte et leurs représentants à prendre ce facteur en compte et A PESER SUR LUI. C'est important, parce qu'en portant le combat à ce niveau on peut infléchir dans bien des cas le rôle que le pouvoir assigne aux forces politiques qui lui sont associées. Quand on parvient à amener des élus socialistes ou DC à prendre leurs distances envers la po-

litique de crise, à combattre même tels ou tels aspects concrets, on a plus de chances de faire reculer l'adversaire. Bref, le développement du CME et sa crise ont donné au combat social une dimension politique nouvelle dont il faut se saisir.

**CM. On progresse, me semble-t-il, vers la clarification de la notion de politisation des luttes. Est-ce aussi ton avis, Guy ?**

**Guy Delcorde :** — Oui, ce que vient de dire Louis me paraît important à cet égard. Peut-être pourrions-nous parler de la nécessité d'une traduction politique des luttes syndicales... Mais je voudrais revenir sur un propos de Quenon : à mon sens, il faut exclure la formule « courroie de transmission » pour décrire les rapports des syndicats belges avec les partis politiques, quels que soient ces partis.

**Michel Quenon :** — Il faut faire en sorte que le phénomène disparaisse, j'en tombe d'accord. Mais c'est une réalité et il ne faut pas l'escamoter.

**Jean-Marie Simon** (délégué syndical à Chevron, Feluy, et membre du Comité fédéral du PCB du Centre) : — Ce qui me frappe, c'est la difficulté que rencontrent les syndiqués à être informés. Je pense, entre autres exemples, à l'affaire du délégué syndical anversoïis De Bruyne, dans le secteur pétrole. Nous étions mal renseignés, il était donc difficile de se mobiliser. Quand nous parlons de prolongement politique, il y a une barrière. Par contre, pour certains dirigeants syndicaux, le prolongement politique va de soi : ils sont mandataires socialistes. Et s'ils sont acquis à la réduction du temps de travail dans le pétrole, ils la refusent comme gestionnaires par exemple d'un CPAS. Tout cela me fait dire que le prolongement politique aux luttes c'est important, bien sûr, mais il faut en convaincre les autres, car il existe des résistances à comprendre ce que cela veut dire.

**CM :** Peut-être la formule de prolongement politique est-elle peu claire. Ce dont il s'agit, c'est de porter la lutte sur le terrain plus explicitement politique, en direction des forces politiques. Ne serait-il pas éclairant d'analyser quelques exemples concrets dans ce domaine ?

**Guy Delcorde :** — Je voudrais encore un éclaircissement. J'ai le sentiment, quand les communistes parlent de prolongement politique, qu'ils souhaitent — et c'est naturel — un prolongement révolutionnaire...

**Louis Van Geyt :** — transformateur.

**Guy Delcorde :** — Soit ! Or, le plus souvent les interventions politiques sont de nature réformiste.

**Louis Van Geyt :** — Certaines diversités sous-régionales trouvent leur reflet ici : dans certains coins du Hainaut par exemple, on se trouve en présence d'un réformisme plus raccorni qu'ailleurs. Mais au delà de ces distinctions, il faut bien voir l'essentiel : même la défense du niveau de vie ou du niveau de l'emploi entrent aujourd'hui en conflit avec la politique du pouvoir. Dans la phase d'expansion capitaliste, ces revendications ouvrières « offensives » pouvaient être absorbées sans contredire les orientations dominantes. Ce n'est plus vrai aujourd'hui : la politisation, c'est à dire la mise en cause au niveau des structures politiques des options de crise pro-monopolistes du pouvoir est une nécessité pour faire aboutir les principales revendications,

même défensives des travailleurs. Nous y insistons depuis longtemps. Nous nous efforçons de la généraliser. Et aujourd'hui, dans une série de cas, des initiatives sont prises par les travailleurs et les syndicats en direction des forces politiques, même là où les communistes jouent un rôle mineur. Cela est nouveau et important.

**Jean-Marie Simon :** — La première politisation à réaliser dans ma région du Centre, c'est de faire en sorte que les syndicats ne soient plus à la remorque ni du PS ni du PCS, cela sans verser dans l'apolitisme. Une section de Glaverbel a été fermée à Houdeng : les dirigeants syndicaux ont décidé du début de la grève et de la reprise du travail sans informer les travailleurs et donc sans les consulter. Par contre à Anglo-Germain, en 1967, les travailleurs et leurs délégués ont alerté toutes les forces politiques, ont frappé à toutes les portes. Même VdB est venu à l'usine et toute la population se sentait concernée. On ne peut admettre que les mandataires politiques soient élus pour quatre ans, sans qu'ils n'aient à agir ou à s'expliquer en cours de mandat : il faut les mettre devant leurs responsabilités, ou la Wallonie deviendra une région sous-développée...

**Michel Quenon :** — Il me semble qu'il ne faut pas confondre ce que j'appelle une politisation positive des luttes, et d'autres part la récupération social-démocrate. La première vise à décroquer, à globaliser; la seconde au contraire à découper et à sectorialiser. Quand les luttes des enseignants ont commencé, le PS a récupéré dans une certaine mesure le mouvement en annonçant qu'un ministre socialiste allait succéder à Michel. Cette seule annonce a été perçue comme une satisfaction donnée à 50 % aux revendications des enseignants. Mais la tentative de récupération s'est heurtée aux réalités, et il est apparu que fondamentalement la politique du ministre était la même que celle de son prédécesseur.

**Louis Van Geyt :** — C'est que la marge de manœuvre du réformisme est plus réduite dans les conditions de l'aggravation de la crise.

**Guy Delcorde :** — Il convient de rester prudent et de ne pas se faire trop d'illusions. L'influence réformiste — tant démo-chrétienne que social-démocrate — reste prédominante même en période de crise. Les travailleurs ne sont pas convaincus qu'il est possible de mener une autre politique. Sans un parti communiste influent, les luttes syndicales sont toujours récupérées par le réformisme.

**Robert Dussart :** — Je voudrais formuler deux observations. La première, c'est que pour améliorer le combat syndical, il faut s'appuyer sur (et promouvoir) le front commun syndical. En effet, la récupération dont on vient de parler est moins facile dans ce cadre; le pluralisme du front commun entrave les réformismes. Il n'est d'ailleurs pas fortuit que ce front commun apparaisse avec du retard là où les militants syndicaux se situent le plus à droite. Mais j'ajoute que même chez nous on n'est pas toujours convaincu de la portée progressiste des fronts communs. Pas toujours convaincu que nos idées ont plus de chances de se frayer un chemin quand les deux réformismes (qui ne sont pas identiques) cohabitent. En second lieu, je reviens à ce que présente de vraiment nouveau l'exigence de « mouiller » les parlementaires de la région. A cet égard, l'expérience faite à Charleroi sous le gouvernement Tindemans I, qui comptait trois ministres carolo, mérite d'être rappelée. Par paquets de plusieurs centrales, les tra-

vailleurs des ACEC sont allés donner une aubade à MM. Knoops, Moreau et Califice, à leur domicile privé. Croyez-moi, ce genre de rencontre est très instructif. Notre ami Simon a eu raison de rappeler ce qui s'est passé à Anglo-Germain : c'était une innovation politique, très différente par exemple des grèves contre les fermetures de mines, grèves qui étaient surtout des mouvements de révolte. Le pouvoir politique est actuellement tellement impliqué dans les problèmes que soulèvent les grèves, qu'il devient nécessaire de s'adresser aux forces politiques, à commencer par les mandataires du coin. Ainsi se forment des mentalités nouvelles.

**Raymond Van Leeuwen** : — On a parlé de la tentative de récupération d'un mouvement par l'annonce du remplacement d'un ministre social-chrétien par un ministre socialiste. Dans le secteur privé, on assiste au même type de démarche, quand on annonce le remplacement d'un chef du personnel par un autre. Comme si tout allait changer par cette désignation ! Autre chose, à propos de politisation des luttes. Je suis convaincu de la nécessité de porter la lutte sur le plan des structures politiques. Mais les structures syndicales elles-mêmes sont politisées à leur manière. Autour de cette table, nous sommes tous des militants de la FGTB ; nous connaissons tous des permanents bloqués en raison de leurs liens avec le PS...

**Jean-Marie Simon** : — Le décloisonnement me paraît extrêmement important. Les militants syndicaux devraient chaque mois réunir tous les délégués de secteurs aussi divers que le verre, le métal, les services publics, le pétrole. On rompt ainsi l'isolement, le morcellement. Si une grève éclate à Glaverbel on l'entoure de la solidarité des autres secteurs. Trop souvent, les travailleurs sont mal informés. Sur le statut des délégués du pétrole j'ai pris l'initiative d'un échange avec les anversois : c'est très stimulant !

**Guy Delcorde** : — Je reviens au problème du front commun syndical, évoqué par Dussart. Je ne suis pas entièrement d'accord avec lui. Je crois que c'est à l'organisation syndicale de choisir ses alliés. Pour le surplus, en tant que communiste, il ne me paraît pas évident que le front commun syndical soit de nature progressiste. Dussart a une immense expérience et un optimisme admirable, mais les nouvelles mentalités dont il fait état existaient déjà avant la guerre au POB avec sa commission syndicale. Pourquoi n'abordons-nous pas la question, tout à fait essentielle à mon avis, des sections et cellules d'entreprise ?

**Louis Van Geyt** : — Nous savons tous que le mouvement ouvrier et populaire est dans notre pays un mouvement à très large prépondérance réformiste, et qu'il le sera encore longtemps. Mais nous sommes dans une situation où l'approche réformiste est de moins en moins capable d'apporter aux problèmes des solutions acceptables par les travailleurs et leurs familles. La pratique dominante, cela aussi on le sait, tend à écarter les gens de l'action politique. Qu'aujourd'hui dans beaucoup d'endroits, les travailleurs en lutte appellent à leurs mandataires, c'est nouveau et cela mérite une particulière attention dans notre contexte belge. Mais il ne faut pas s'y tromper : si des objectifs politiques précis, de nature à favoriser l'aboutissement des luttes, ne sont pas tracés, ce recours aux mandataires risque de tourner court très vite ! A nous de proposer des initiatives et des mesures qui donnent un sens, une efficacité concrets à la visite au mandataire

du coin, qui font de la délégation au Parlement tout autre chose qu'un pèlerinage.

Je reprends à ce propos l'exemple des enseignants. Si le remplacement de Michel par Hoyaux d'abord, les reculs tactiques de celui-ci ensuite, n'ont pas suffi à casser l'opposition à la politique de restructuration, c'est parce que le mouvement a fait sien (fût-ce avec une clarté variable) le lien entre défense de l'emploi, qualité de l'enseignement et abaissement des normes de population scolaire. C'est un exemple de politisation — même faiblement portée en direction des forces politiques — à laquelle les communistes ne sont pas étrangers. Autre exemple : la longue action des gars de RBP à Anvers qui a débouché sur une conclusion positive. Cent travailleurs ont été repris dans la raffinerie : ce sont les anciens occupants de l'entreprise. Si une série de mandataires politiques de la majorité et le gouvernement lui-même n'avaient pas été mis clairement devant leurs responsabilités, au départ des objectifs proclamés de « leur » politique pétrolière, la lutte de RBP n'eût pas pu déboucher sur pareil résultat.

Bien entendu, ce n'est pas du syndicat qu'il faut attendre qu'il explicite spontanément l'enjeu politique des luttes. C'est là la tâche des forces politiques qui contestent la politique de crise, et en particulier du PC, mais aussi des courants de gauche du PS et de la démocratie chrétienne, agissant ouvertement et de manière autonome. Et les travailleurs en lutte s'emparent ou ne s'emparent pas des objectifs politiques proposés par ces organisations...

**CM : N'est-ce pas aussi à ce niveau que s'insère le rôle de la section communiste d'entreprise ?**

**Louis Van Geyt :** — Oui, et elle peut être très utile. Mais il ne faut pas faire un préalable de son intervention... ou de son existence.

**Michel Quenon :** — Il est bien évident que là où fonctionne une section, là où se trouvent des camarades, même non structurés en section, l'action est plus efficace. Je puis citer à cet égard deux exemples. Le premier est positif, c'est celui de la Carbochimique où la grève s'enlisait, et où l'idée d'interpeller des ministres, mandataires de la région, a été appliquée avec succès. Parce qu'existait un point d'appui dans l'entreprise. Le second exemple est négatif : à Pitney Bowes, ni un tract très documenté, ni une interpellation au conseil communal n'ont eu d'effet mobilisateur, faute d'un relais dans la boîte.

**Guy Delcorde :** — Quelque chose me gêne dans cet échange de vues. L'organisation syndicale constitue à mes yeux le lieu où peut se réaliser un rassemblement unitaire. Or, on parle ici de « relais » comme s'il s'agissait de se disputer une clientèle. Ne voyons pas les problèmes de manière statique : c'est un éclairage politique qui fera mûrir collectivement les consciences en vue de grandes transformations. La conscience révolutionnaire ne progressera pas forcément au détriment de la conscience réformiste...

**Louis Van Geyt :** — Si tu identifies PC et conscience révolutionnaire, PS et réformisme, on te comprend. Mais l'identification ne se justifie pas !

**Guy Delcorde :** — Ce que je veux éviter, c'est la surenchère. C'est vrai aussi en ce qui concerne le front commun syndical.

**Robert Dussart** : — Delcorde me tend une perche en disant que l'organisation syndicale peut être le lieu de rassemblements unitaires : pour moi, ces rassemblements débordent le cadre de la FGTB.

**Jean-Marie Simon** : L'essentiel pour les communistes, c'est d'aider les organisations syndicales à aller de l'avant.

**Louis Van Geyt** : — Je dirais que l'essentiel, c'est d'aider le mouvement ouvrier tout entier à aller de l'avant en sachant que la prépondérance des idées réformistes n'empêche pas que les choses puissent bouger. On ne peut gagner des batailles importantes qu'en entraînant sur des positions de lutte de masses des travailleurs encore influencés par l'idéologie réformiste. Dans notre pays, aucun combat d'envergure ne sera gagné si une majorité de travailleurs socialistes et démo-chrétiens ne sont pas amenés à combattre la politique de crise. Pour donner vraiment leur dimension politique aux combats, il s'agit d'entraîner les travailleurs qui adhèrent aux organisations et aux idéologies réformistes. C'est dans ces organisations qu'il faut porter l'opposition aux orientations dominantes. Elles ne seront pas gagnées à une idéologie transformatrice sans l'expérience de luttes même ponctuelles sur des objectifs qui mettent ces orientations en cause, y compris au niveau des structures politiques.

**C.M.** Nous nous étions proposés d'aborder aussi un problème important : comment la politisation des luttes peut-elle entraîner les chômeurs, qui se comptent par centaines de milliers et sont cependant isolés.

**Robert Dussart** : — C'est effectivement un gros problème. Un effort est fourni par le mouvement syndical pour que les chômeurs restent ou deviennent des syndiqués. Cela ne suffit pas à rompre leur isolement. Dans certains coins et notamment à Charleroi, le souci existe, même s'il est encore marginal, d'impliquer les chômeurs dans les luttes ouvrières. A mon sens, la CSC est plus loin que la FGTB dans ce domaine. C'est un long combat, d'autant plus difficile que se retrouvent sous l'étiquette chômeurs des gens aussi différents que les jeunes sans expérience professionnelle et syndicale, et des prépensionnés. On devrait pouvoir rassembler les uns et les autres. Les prépensionnés pour leur part disposent de structures d'accueil; pourquoi ne stimuleraient-ils pas la solidarité avec les autres, et notamment avec les jeunes ?

**Louis Van Geyt** : — Comme l'a souligné Robert, il y a deux aspects au problème : les prépensionnés et les jeunes. Pour ces derniers, la seule solution me paraît être de leur donner une perspective « interprofessionnelle ». La manifestation du 29 mars à Namur avait esquissé une telle perspective.

**Guy Delcorde** : — Il nous reste peu de temps, et je regrette qu'on n'ait pas discuté du problème de l'indépendance syndicale. C'est un facteur essentiel. Louis a parlé de l'autonomie de l'action politique. Fort bien. Mais compte tenu des conditions historiques dans lesquelles s'est développé le mouvement ouvrier en Belgique, ne faut-il pas poser par exemple le problème de l'incompatibilité des mandats syndical/politique ? Il me semble qu'il faut favoriser la collaboration entre organisations syndicale et politique, mais éviter les collusions.

**Robert Dussart** : — Cent fois d'accord pour l'indépendance syndicale, mais gare aux fausses indépendances ! On a peu parlé ici de la

CSC, et c'est dommage à bien des égards. La CSC se proclame indépendance de la politique; elle rassure ses syndiqués en les mettant à l'abri des trafics et des impuretés. C'est illusoire. La FGTB n'interdit pas les cumuls au niveau des délégués d'entreprise — sauf les métallurgistes liégeois. L'indépendance syndicale, qui doit assurer la maîtrise de l'action syndicale, ne dépend pas d'un mandat. Georges Debunne ne détient aucun mandat politique : personne n'ignore ses attaches avec le PS. Indépendance syndicale ? C'est assurément une règle d'or. Mais les lois se votent au Parlement, les décisions se prennent au gouvernement...

**Michel Quenon** : — A certains moments, l'incompatibilité entre mandats me paraît évidente. Je pense à un dirigeant de la CGSP/Enseignement, qui est aussi échevin de l'Instruction publique : c'est malsain ! Nous qui ne participons pas à des exécutifs, nous sommes au dessus de tout soupçon. La question mérite néanmoins d'être soulevée.

**Louis Van Geyt** : — Bien sûr ! Encore faut-il bien voir qu'indépendance syndicale et incompatibilité de mandats ne se confondent pas. L'indépendance est capitale, pourvu qu'elle ne soit pas conçue comme une coupure, nécessairement illusoire, avec le politique. Quant à l'incompatibilité des mandats, elle trouve sa source dans certains secteurs du mouvement ouvrier où apparaît une aspiration à une plus grande autonomie envers les structures politiques... réformistes. Pour le surplus, Quenon a eu raison de mettre l'accent sur les dangers du cumul entre un mandat syndical et une responsabilité exécutive qui puisse entrer en conflit avec le premier. Il me semble qu'un risque similaire existe dans le chef d'un militant syndical qui, mandataire d'un parti associé au pouvoir, serait amené à faire prévaloir la solidarité de la majorité gouvernementale sur le respect des positions syndicales. Mais l'expérience montre que dans certaines conditions, c'est l'inverse qui peut se produire.

**Guy Delcorde** : — Je me demande s'il est juste qu'un mandat syndical serve simultanément à la conquête d'une responsabilité politique publique.

**Louis Van Geyt** : — Dans la mesure où le parti communiste pratique une politique conséquente de lutte des classes, c'est-à-dire nécessairement axée sur le rassemblement des forces populaires, et exempte de sectarisme, il ne me semble pas qu'il y ait incompatibilité. Mais je ne prétends pas clore le débat avec cette observation.

**Robert Dussart** : — Sur ce point et sur bien d'autres, le débat pourrait se prolonger encore longtemps. Il faudra le reprendre.

# SS-20, Pershing II, Cruise...

## 1. UN RAPPEL : IL Y A UN AN, LA BOMBE A NEUTRONS

L'argument des partisans du déploiement de cet engin en Europe centrale et en particulier en Belgique était le surarmement Soviétique en Europe. L'édition du 14 novembre du bulletin « Nouvelles atlantiques », proche de l'OTAN, comporte ce paragraphe (n° 1166, p. 2) : « Les observateurs de l'OTAN qui suivent de près la réunion du GPN font remarquer que la différence fondamentale entre le débat sur la bombe à neutrons des années 1977-78 et le débat actuel sur la modernisation des FNT est que la bombe à neutrons aurait donné à l'Occident un net avantage militaire sur l'Est et aurait ainsi — selon de nombreux politiciens occidentaux — bouleversé les perceptions actuelles de l'équilibre militaire en Europe continentale ».

En bref, la campagne en faveur de la bombe à neutrons reposait sur un mensonge.

La proposition du Président Carter d'implanter des Pershing II et des Cruise en Europe occidentale est présentée aujourd'hui comme une réponse au déploiement des SS-20 dans la partie occidentale de l'U.R.S.S. Nous sommes peut-être alors en droit d'écouter attentivement la position Soviétique sur cette question.

En voici un résumé établi par l'auteur et sous sa responsabilité sur base des arguments présentés par la délégation soviétique au Forum Européen pour le Désarmement et la Sécurité à Den Haag, en octobre dernier.

## 2. LA POSITION SOVIETIQUE

### A) LES SS-20

Les Soviétiques ont installé des missiles sol-sol à moyenne portée (c'est-à-dire, ne pouvant atteindre le territoire des USA) sur leur territoire depuis 1959 : ce sont les SS-4 et les SS-5, remplacés aujourd'hui

par les SS-20. Les premiers de ces missiles étaient une réponse au déploiement par les Américains d'armes nucléaires en Europe occidentale (1). Actuellement, l'objet de ces missiles soviétiques est l'ensemble du dispositif militaire déployé en Europe occidentale (armes nucléaires à courte et moyenne portée, américaines, anglaises et françaises).

Les occidentaux ont fort diversifié les types de porteurs de missiles : bombardier, sous-marins et missiles sol-sol. Les Soviétiques ont dès le début axé leur défense sur leurs missiles sol-sol. Les SS-20 sont tous en territoire soviétique, ils sont effectivement mobiles, mirvés (ce qui veut dire que ces missiles comportent plusieurs têtes nucléaires indépendantes) et beaucoup plus précis que leurs prédécesseurs. Mais ni leur portée, ni leurs charges ne sont supérieures aux portées et aux charges des SS-4 et SS-5. On fait remarquer que les sous-marins et bombardiers occidentaux sont également mobiles. L'objet des SS-20 est le même que celui des SS-4 et SS-5. Le nombre des têtes nucléaires n'a pas augmenté. C'est en ce sens que les Soviétiques affirment que les SS-20 sont une modernisation des SS-4 et SS-5 qui ne bouleversent pas l'équilibre stratégique. Ils citent des déclarations récentes d'hommes politiques occidentaux (Luns, le 22 octobre, Carter, etc.) confirmant ce point de vue.

Les Soviétiques ont proposé, mais sans résultat, d'inclure les missiles à moyenne portée dans les négociations Salt I et Salt II. Ils sont prêts à négocier à tout moment la limitation et la réduction de tous les types d'engins nucléaires déployés en Europe (voir plus loin, les propositions de Leonid Brejnev).

## **B) LES PERSHING II ET LES CRUISE**

Actuellement, la plupart des armes nucléaires déployées en Europe occidentale (près de 9.000 têtes) ne peuvent atteindre l'URSS. Seuls le peuvent : peu de missiles mer-sol et air-sol américains, anglais et français et les 18 missiles sol-sol français dans le plateau d'Albion. Le dispositif nucléaire soviétique tient évidemment compte de ces armes. L'installation massive de Pershing II et de Cruise qui eux sont tous capables d'atteindre le territoire soviétique modifierait la situation stratégique :

a) Elle permettrait au Président des USA d'attaquer l'URSS d'une façon décisive à partir du continent européen et de déclencher ainsi une guerre URSS-Europe occidentale qui n'impliquerait pas automatiquement que le territoire américain soit concerné par cette guerre.

b) La procédure qui permet actuellement de réduire le risque d'une guerre accidentelle serait inopérante : il faut environ 25 minutes à un missile sol-sol pour faire le trajet USA-URSS, la procédure dite « du téléphone rouge » permet de détecter un lancement occidental de missiles et de les détruire en vol. Il faudrait à peu près 6 minutes

---

(1) Sur les motivations de l'armement nucléaire américain en Europe, voici ce que déclarait le Dr. H. Kissinger, le 1er septembre dernier à Bruxelles : « Dans les années cinquante et soixante nous avons placé plusieurs milliers d'armes nucléaires en Europe. A vrai dire nous n'avions pas d'idée précise sur ce qu'il fallait faire avec elles, mais je suis sûr que les services secrets soviétiques avaient imaginé un but quelconque pour ces forces. De toute manière, c'était une raison d'inquiétude. » (Europe Documents, n° 1067, 11 novembre 1979.)

à un Pershing II lancé de Belgique pour atteindre l'URSS. Il ne serait alors plus question de s'informer d'une erreur éventuelle et d'attendre des excuses.

c) L'installation des Pershing II et des Cruise en Europe occidentale ne violerait pas la lettre des accords Salt II mais les contournerait et en violerait l'esprit : les Salt II portent dans les faits sur la limitation des armes nucléaires existant actuellement, appartenant à l'un des deux pays concernés et capables d'atteindre l'autre. Le traité définit ces armes de façon très précise : les missiles sol-sol d'une portée supérieure à 5.500 km, certains missiles sol-air, les missiles mer-sol (et tous les porteurs de missiles correspondants).

Ces définitions sont tellement précises qu'elles ne concerneraient pas des Pershing II et des Cruise déployés en Europe occidentale. Pour les Soviétiques, la parité stratégique actée par Salt II serait rompue et ils se verraient obligés de rétablir cette parité.

### **C) LES PROPOSITIONS DE L. BREJNEV**

Voici les propositions faites le 6 octobre dernier à Berlin par Leonid Brejnev.

a) Inclure dans Salt III (qui devrait s'engager dès la ratification de Salt II par le Sénat américain) tous les types d'armes nucléaires déployés actuellement en Europe. Comme amorce à la négociation, l'URSS se déclare « prête à réduire comparativement au niveau actuel, la quantité des forces nucléaires de moyenne portée déployées dans les régions occidentales d'Union Soviétique mais, naturellement, à condition que de nouveaux armements nucléaires de moyen rayon d'action ne soient pas déployés en Europe occidentale ».

b) Concernant les forces conventionnelles :

1°) des propositions visant à limiter les risques d'attaque surprise au moyen de ces forces, entre autres : la limitation des effectifs engagés dans les manœuvres et autres déplacements de troupes, l'annonce très à l'avance de tels déplacements;

2°) la décision de retirer 20.000 hommes et 1.000 chars de la R.D.A. (n'est-il pas surprenant d'ironiser sur ce petit nombre, alors que l'on vient de considérer que la présence à Cuba de 3.000 militaires soviétiques constitue une menace pour la sécurité des USA ?).

Enfin, l'URSS réaffirme que la prochaine conférence de Madrid (qui se tiendra dans le cadre des accords d'Helsinki) « est le lieu qui convient le mieux à la discussion d'un grand ensemble de mesures dans le cadre de la détente en Europe. »

### **3. LA THESE DES PARTISANS DU DEPLOIEMENT**

La thèse des partisans du déploiement en Europe occidentale des Pershing II et des Cruise a été abondamment développée en Belgique. Résumons-la : la mobilité et la précision des SS-20 modifie la situation stratégique; leur mobilité rend difficile leur destruction par l'armement existant actuellement en Europe occidentale et leur précision leur permettrait de détruire du premier coup cet armement (2).

---

(2) Le même problème vaut pour les armes stratégiques : à l'époque de Salt I les missiles balistiques étaient imprécis. Il était impossible à l'un des deux Etats concernés de détruire par une seule attaque tout le potentiel nu-

Le fait que la situation politique actuelle rende invraisemblable l'hypothèse d'une telle attaque n'implique pas que cette hypothèse reste éternellement invraisemblable. Les Cruise et Pershing II également mobiles et précis permettraient de répondre à une telle attaque sans impliquer automatiquement une guerre totale américano-soviétique. Voilà qui rendrait crédible l'hypothèse d'une riposte américaine. Certains se déclarent partisans des Pershing II et les Cruise en Europe et d'une négociation. Leurs arguments sont en général des deux types suivants, assez voisins :

1) nous ne souhaitons pas que ces engins soient déployés et nous souhaitons vivre en paix et coopérer avec l'URSS. La décision de construire ces engins nous permettra de négocier en position de force et de conclure les négociations avant que ces engins n'aient eu le temps d'être déployés;

2) Salt II prévoit Salt III qui devra non seulement limiter mais aussi réduire les armements stratégiques et éventuellement des armements nucléaires non définis comme stratégiques. On déclare alors : si Salt II est ratifié (par le Sénat américain), la construction des Pershing II et des Cruise est une réponse aux SS-20 qui ne nous entraîne pas dans une course aux armements débridée.

#### 4. UNE CONCLUSION

Nous sommes en présence de la deuxième tentative du président Carter de déployer des armes nouvelles en Europe. Au risque d'être taxé de communiste primaire, on peut conjecturer que les motivations de la première tentative, l'opération « bombe à neutrons », étaient purement politiques : en pleine crise et restructuration de l'économie ouest-européenne, on créait artificiellement un climat de guerre froide avec la double conséquence d'accentuer la poussée à droite en Europe occidentale et de porter un coup à l'économie de l'URSS (en l'entraînant dans la relance de la course aux armements). Ce n'est tout de même pas un hasard si la droite européenne était favorable à la BN en Europe et la social-démocratie divisée sur cette question.

L'auteur de ces lignes n'est pas à même de juger si le processus de remplacement des SS-4 et SS-5 par des SS-20 a modifié l'équilibre militaire en Europe (3). Mais la proposition Soviétique de négocier maintenant ces missiles dans les conditions d'une sécurité égale pour tous nous semble constituer actuellement la seule perspective d'échap-

---

cléaire de l'autre. Salt I en limitant, entre autres, les missiles antibalistiques protégeant les villes, garantissait qu'une attaque d'un des deux Etats impliquait la destruction des deux. Aujourd'hui, les missiles stratégiques sont plus précis et vont être mobiles. La conjonction des satellites et des sonars sous-marins permet d'entrevoir la possibilité de situer exactement les forces de l'autre. Dès ce moment, la possession de missiles précis rend crédible l'hypothèse d'une attaque détruisant du premier coup toutes les forces nucléaires de l'adversaire (pour des détails succincts sur ces nouvelles armes stratégiques, voir le numéro d'octobre 1979 de l'organe de l'UBPD : « Le Monde et la Paix »).

(3) Et à ce sujet, il importe de s'entendre sur les mots : un équilibre des forces en Europe dans le cadre d'une parité entre les deux blocs ne signifie pas la parité entre l'Europe occidentale et l'URSS. Chercher une parité Europe occidentale-URSS (en arguant d'un éventuel désengagement américain en Europe) et acter la parité USA-URSS, pour ne parler que de cette partie-là du monde, signifie que l'on cherche la guerre.

per à l'escalade qui nous menace. Si une décision de négocier fait suite à une décision de l'OTAN de construire les armes nouvelles, afin de négocier en position de force, on peut être certain que la négociation, si négociation il y a, ne se tiendra qu'après une décision symétrique de l'URSS qui dira ne pas vouloir négocier en position de faiblesse.

Nous serions donc bien repartis pour une relance, à un niveau supérieur, de la course aux armements.

D'autre part, la possibilité existe aujourd'hui de repenser tout l'armement nucléaire en Europe, puisque l'armement nucléaire tactique est remis en question jusqu'au Sénat américain (le Sénateur Nunn rappelle que la plupart des têtes armées actuelles seraient utilisées pour des objectifs situés sur le propre territoire de l'OTAN, dans l'éventualité d'une attaque soviétique. Ces armes sont donc plus dangereuses pour l'OTAN que pour le Pacte de Varsovie. Le Sénateur en déduit que si les armes nouvelles ne sont pas déployées en Europe, les E.U. doivent repenser leur présence nucléaire dans cette partie du monde (Nouvelles atlantiques, n° 1162, 26 octobre 1979).

Des négociations ouvertes aujourd'hui sur l'armement nucléaire en Europe permettraient donc d'envisager concrètement la possibilité d'une Europe centrale sans armes nucléaires. Enfin, les propositions soviétiques sur les forces conventionnelles devraient pouvoir conduire rapidement à des accords partiels qui permettraient de débloquer les négociations de Vienne sur ces forces (les MBFR).

## **LE RÔLE CRUCIAL DU GOUVERNEMENT BELGE**

Au moment où ces lignes sont écrites, la position du gouvernement belge n'est pas encore connue. La possibilité existe par conséquent que le gouvernement se prononce pour le report des décisions de l'OTAN sur les armes nouvelles et pour l'ouverture de négociations immédiates entre l'OTAN et le Pacte de Varsovie. En prenant une telle position, le gouvernement contribuerait à la sécurité de la population de notre pays et jouerait un rôle décisif pour le retour à un processus de détente et de sécurité en Europe. Le rôle du gouvernement belge sera réellement crucial :

« La Belgique, et en particulier son ministre des Affaires étrangères, joue un rôle fondamental dans les décisions européennes sur les FNT (voir Nouvelles Atlantiques du 26 septembre 1979, n° 1153). Et ceci parce que l'opinion publique néerlandaise et le Parlement néerlandais seront probablement très influencés par la décision belge concernant le stationnement des forces nucléaires de théâtre. La décision du gouvernement belge sera à son tour fortement influencée par les réactions au sein du Parti socialiste francophone, qui fait partie de la coalition gouvernementale — et dans lequel il existe la plus forte opposition potentielle en Belgique sur le stationnement des forces nucléaires de théâtre sur le territoire belge. En tant que membre éminent du Parti socialiste, M. Simonet joue un rôle fondamental dans les décisions nationales de la Belgique. » (Nouvelles Atlantiques, n° 1158, du 12 octobre 1979.)

La composition du gouvernement actuel le rend sensible aux courants d'opinions populaires. Il ne s'est certainement jamais trouvé de situation dans notre pays présentant la conjonction d'un enjeu d'une telle gravité et une possibilité aussi concrète pour les citoyens

favorables à la paix d'avoir une prise aussi directe sur des décisions qui touchent à la paix dans le monde.

En particulier, la manifestation du 9 décembre doit être ce qu'il est probable qu'elle sera : une ample manifestation réellement populaire contre la relance de la course aux armements.

La décision de l'OTAN doit être reportée. Il faut négocier immédiatement avec le Pacte de Varsovie.

A lire aussi dans les C.M. :

« Désarmement », Jean du Bosch, n° 43 (mars 1978).

Une brochure abondamment documentée vient d'être éditée sur les presses de la Société populaire d'éditions :

**« Et pour quelques missile de plus... La ruée américaine vers la supériorité technologique militaire »**

Il s'agit de larges extraits d'une étude qui a récemment paru en néerlandais sous la plume de Rick Coolsaet, directeur de « Kri-tak », société d'édition progressiste flamande.

On peut se procurer cette brochure au prix de 20 F, avenue de Stalingrad 20, 1000 Bruxelles.

# Bruxelles : mille ans et pas d'argent

## I. LES RESSOURCES DES REGIONS

### 1. La notion de région

Ce n'est pas faire preuve d'originalité que d'affirmer que, depuis sa création, l'Etat belge a changé profondément de caractère. D'un Etat policier au service de la bourgeoisie en coalition avec les vieux propriétaires fonciers, 150 ans de lutte des classes en ont fait un Etat qui reflète dans ses structures les contradictions sociales d'aujourd'hui. Certes, les forces de l'ordre n'ont pas disparu de l'appareil étatique et leur mission fondamentale reste de sauvegarder le rapport de forces politico-social. Mais l'Etat investit maintenant de multiples autres domaines : la sécurité sociale, la politique économique, l'enseignement, la politique du logement, etc., etc.

Cette évolution des fonctions de l'Etat s'explique notamment par les modifications qu'ont entraînées les luttes de classes dans les rapports de forces politiques. Le droit de vote est généralisé et les acteurs de la scène politique ne sont plus les mêmes : de coteries bourgeoises, ils sont devenus des partis de masse qui doivent tenir compte dans leur action, de toutes sortes d'organisations défendant les intérêts divers de la population : syndicats, associations de consommateurs, etc...

Cet approfondissement de la démocratie a suscité à son tour de nouveaux phénomènes. Parmi ceux-ci, une plus grande prise de conscience de leur identité culturelle, politique et sociale par de larges couches populaires. En Belgique, ce processus s'est développé en

un double mouvement. Depuis le 19<sup>e</sup> siècle déjà, le peuple flamand est devenu conscient de son identité, surtout culturelle. Le peuple wallon d'autre part, qui assiste depuis la fin de la deuxième guerre mondiale au déclin économique de l'industrie wallonne, a surtout pris conscience, d'abord, de son identité économique. A partir de la grande grève de 1960-61 contre la Loi unique, ces deux mouvements se sont rejoints et ont produit d'autres effets, dont surtout une prise de conscience économique en Flandre, une crise d'identité de l'agglomération bruxelloise et un aiguisement de la sensibilité régionale wallonne.

Tout cela — sommairement évoqué ici — a entraîné la nécessité d'une réforme des institutions de l'Etat belge selon deux axes : d'une part, l'autonomie socio-culturelle accordée aux deux peuples qui habitent ce pays et à la minorité allemande, d'autre part l'autonomie socio-économique de ce qu'on appelle les trois grandes régions du pays, la Wallonie, Bruxelles et la Flandre. C'est cette notion de région qui fait l'objet du présent exposé (1).

Il faut noter d'emblée que rien de substantiel n'a été réalisé jusqu'à présent en matière d'autonomie régionale. Les premières modifications constitutionnelles en ce domaine sont le fait de la Constituante de 1968-71. Mais la réforme était insuffisante et son application a été bloquée tant par le courant néo-unitariste s'appuyant sur le vieux capitalisme national, que par les tendances séparatistes nourries par les représentants d'un développement capitaliste plus récent qui se manifeste surtout en Flandre. Néanmoins, la Constituante avait inséré entre autres, en décembre 1970, un nouvel article dans la Constitution, le fameux 107 quater.

Cet article stipule : « La Belgique comprend trois régions : la région wallonne, la région flamande et la région bruxelloise. La loi attribue aux organes régionaux qu'elle crée et qui sont composés de mandataires élus, la compétence de régler les matières qu'elle détermine, à l'exception de celles visées aux articles 23 (l'emploi des langues, NDLR) et 59 bis (les Conseils culturels, NDLR), dans le ressort et selon les modes qu'elle établit. Cette loi doit être adoptée à la majorité des suffrages dans chaque groupe linguistique de chacune des Chambres, à la condition que la majorité des membres de chaque groupe se trouve réunie et pour autant que le total des votes positifs émis dans les deux groupes linguistiques atteigne les deux tiers des suffrages exprimés. »

Une loi préparatoire à l'exécution de l'article 107 quater de la Constitution a été votée le 1<sup>er</sup> août 1974 sous le gouvernement Tindemans I (CVP-PSC, PVV-PLP, RW). Cette loi fut modifiée le 19 juillet 1977, sous le gouvernement Tindemans II (CVP-PSC, BSP-PSB, FDF, VU), puis en 1979 sous l'actuel gouvernement Martens. Que dit-elle en matière de compétence et de moyens pour les régions ?

## **2. Les compétences et les moyens des régions**

On rappellera d'abord que la loi du 1<sup>er</sup> août 1974 créait des Conseils régionaux et des Comités ministériels des affaires régionales.

---

(1) Pour les sources de cet exposé, cf. les articles parus dans le « Mouvement communal », organe de l'Union des villes et communes belges, sur les finances communales dans la période 1975-79, ainsi que les publications du professeur R. Senelle sur la réforme des institutions dans la collection « Idées et études ».

Les Conseils régionaux n'étaient que des organes de consultation et se heurtaient au refus d'une partie de l'opposition d'y participer. C'est pourquoi le Pacte communautaire (pacte d'Egmont) du 24 mai 1977 ne les maintient pas sous leur forme de 1974. Les lois de 1974 et de 1977 ont défini comme matières de politique régionale :

- 1°) la politique d'aménagement du territoire et d'urbanisme, en ce compris la politique foncière, le remembrement des biens ruraux, la rénovation urbaine et l'assainissement des sites industriels désaffectés;
- 2°) la politique d'expansion économique régionale et de l'emploi;
- 3°) la politique du logement;
- 4°) la politique familiale et démographique;
- 5°) la politique d'hygiène et de santé publique;
- 6°) la politique de l'accueil;
- 7°) la politique de l'eau;
- 8°) la chasse, la pêche et les forêts;
- 9°) la politique industrielle et énergétique;
- 10°) l'organisation communale.

Le 5 juillet 1979, le gouvernement Martens enlève de ces compétences régionales la politique familiale et démographique, la politique d'hygiène et de santé publique et la politique d'accueil. Il y ajoute l'enlèvement et le traitement des déchets solides et l'exploitation des richesses naturelles. Il étend la compétence en matière d'organisation communale à l'organisation de tous les pouvoirs subordonnés et ajoute enfin la recherche scientifique appliquée concernant toutes ces matières.

Pour le financement de cette politique régionale, la formulation actuelle des articles 110 et 113 de la Constitution exclut l'attribution d'un pouvoir fiscal propre aux organes régionaux. C'est pourquoi les lois de 1974 et 1977 prévoient que chaque année, le gouvernement réserve une somme globale dans le budget général pour couvrir les dépenses de la politique régionale. Cette somme se répartit entre les trois régions selon les critères suivants :

- 1°) un tiers au prorata du chiffre de la population;
- 2°) un tiers au prorata de la superficie;
- 3°) un tiers au prorata du rendement de l'impôt des personnes physiques.

Cette clé de répartition figurait dans l'Accord de gouvernement du gouvernement Tindemans I. Elle a été adoptée par la Commission parlementaire consultative sur la régionalisation, mise sur pied pour donner un avis sur l'exécution de l'article 107 quater.

En chiffres concrets, cette répartition donne, pour la période 1975-1978 :

Année	Région flamande	Région wallonne	Région bruxelloise
1975 et 76	51,14 %	39,27 %	9,59 %
1977	51,35 %	39,29 %	9,36 %
1978	51,48 %	39,41 %	9,11 %

Pour l'année 1977 par exemple, le calcul de cette répartition s'est fait comme suit :

<b>Critères</b>	<b>Flandre</b>	<b>Wallonie</b>	<b>Bruxelles</b>
Population au 31.12.75	56,55 %	32,74 %	10,71 %
Superficie	44,27 %	55,20 %	0,53 %
Rendement de l'impôt des personnes physiques, exercice 1974	53,24 %	29,91 %	16,85 %

Comme nous tentons de le démontrer, c'est cette clé de répartition, liée à l'étranglement général des pouvoirs locaux par le gouvernement, qui se trouve à la base des problèmes vécus actuellement par les communes, l'agglomération et la région bruxelloises. Cela ressort très clairement de la situation au niveau communal.

## II. LES RESSOURCES DES COMMUNES

La Constitution belge, qui était jadis un modèle de loi fondamentale d'un Etat bourgeois centraliste, n'octroyait qu'un rôle limité aux pouvoirs locaux, en l'occurrence les communes et les provinces. Les articles 110 et 113 prévoyaient toutefois le droit pour les pouvoirs communaux d'établir des charges et impositions afin de s'assurer les moyens nécessaires à leur fonctionnement.

De ce droit, il ne subsiste plus grand'chose à l'heure actuelle. Ainsi, la loi Vermeylen de 1948, qui est à la base du système actuel de financement des communes, ôtait aux pouvoirs communaux le droit de lever des impôts sur les traitements, les salaires et les pensions et de percevoir des centimes additionnels sur les impôts levés par l'Etat, à l'exception de la contribution foncière. Pour compenser cette forte limitation de l'autonomie fiscale des communes, le pouvoir central s'engage à garantir à celles-ci les moyens nécessaires par deux fonds de répartition, le Fonds des communes et le Fonds communal d'assistance publique.

Il n'est pas sans intérêt de comparer la clé de répartition prévue par la loi Vermeylen avec celle que prévoit la loi préparatoire à l'exécution de l'article 107 quater. La loi Vermeylen répartissait le Fonds

<b>Pourcentage</b>	<b>Critère</b>	<b>Affectation</b>
45 %	population	administration, police, état-civil, pensions
16,5 %	développement de la voirie communale	dépenses de voirie, travaux publics
6,25 %	population, revenu cadastral	santé publique, agriculture
20 %	dépenses d'instruction publique	dépenses d'instruction publique
12,50 %	dette des communes	dette des communes

Cette répartition a été remaniée fondamentalement par la loi Gilson de 1964, qui fit fusionner les deux Fonds communaux. Le nouveau Fonds est divisé en deux parties : 37 % constituent un Fonds A, ré-

servé aux grandes villes (Anvers, Bruxelles, Gand et Liège); les 63 % restants sont répartis en trois fonds différents, tous destinés aux autres communes. Bruxelles-ville reçoit 27,8 % du Fonds A, soit 10,28 % du Fonds communal entier. Comme en 1948, cette répartition est basée sur des critères objectifs d'ordre démographique, économique, géographique et social.

Mais à partir de 1973 commence la crise économique, et le pouvoir central s'attaque aux moyens des pouvoirs locaux. Ainsi, une comparaison des moyens accordés aux communes avec ceux que la loi Gilson leur garantissait, donne les résultats suivants (en millions de francs) :

année	dotations du Fonds des communes selon la loi Gilson	dotations « ajustées » par les lois-programmes successives	écart	différence cumulée (addition des pertes annuelles)
1972	21.001	21.001		
1973	24.189	23.464	— 725	725
1974	27.982	26.561	— 1.421	2.146
1975	34.510	31.883	— 2.627	4.773
1976	43.587	38.785	— 4.802	9.575
1977	56.800	45.235	— 11.565	21.140
1978	63.800	51.401	— 12.399	33.539
1979	71.700	54.074	— 17.626	51.165

Ce véritable étranglement des communes est en bien triste contradiction avec les engagements en matière d'élargissement du pouvoir local qui ont été pris lors de la fusion des communes. Les quelques concessions que le pouvoir central a faites depuis 1948 en matière d'autonomie fiscale sont dérisoires devant ces chiffres.

Pour les communes bruxelloises, la situation est beaucoup plus catastrophique encore que pour les autres communes du pays. Car si depuis 1971, rien de substantiel n'a été fait en matière de création de pouvoirs régionaux, les moyens financiers quant à eux ont été régionalisés... Mais comment !

### III. LES COMMUNES ET LA REGIONALISATION

En 1976, le gouvernement Tindemans I introduit dans la loi-programme de 1975-76 une régionalisation progressive de la dotation du Fonds des communes. L'opposition communiste, socialiste et FDF proteste contre cette opération et exige une discussion sérieuse de cette régionalisation, indépendamment du vote de la loi-programme. L'Union des villes et communes belges déclare pour sa part qu'« il faut trouver, sous une forme ou sous une autre, des compensations « hors fonds » pour l'ensemble des communes de l'agglomération bruxelloise, et pas seulement pour la seule Ville de Bruxelles » (Bruxelles-ville recevant à titre de capitale une dotation spéciale égale à 4 % du Fonds, NDLR).

Mais une majorité docile vote la loi et, pour la période 1975-1981, la quote-part de la région bruxelloise dans le Fonds des communes descend de 20,26 % à 12,61 % (en incluant la dotation spéciale pour Bruxelles-ville).

Année	Flandre	Wallonie	Bruxelles
1975	50,23 %	29,39 %	20,26 %
1976	51,48 %	28,93 %	19,59 %
1977	48,86 %	33,03 %	18,11 %
1978	49,09 %	34,28 %	16,66 %
1979	49,20 %	35,48 %	15,32 %
1980	49,35 %	36,69 %	13,96 %
1981	49,50 %	37,89 %	12,61 %

A l'heure actuelle, les communes bruxelloises reçoivent du Fonds des communes une dotation proportionnellement à peine supérieure à celle qu'en 1964 la Ville de Bruxelles recevait à elle seule ! Tout homme politique de ce pays est d'ailleurs conscient de l'injustice de cette situation. C'est ainsi que le Pacte communautaire de juin 1977 prévoyait « une somme prélevée par priorité à charge du Fonds des communes pour couvrir les dépenses inhérentes à l'exécution des missions nationales et internationales et au caractère bilingue des communes de la région bruxelloise ».

Dans la déclaration gouvernementale d'avril 1979 (gouvernement Martens), cet engagement ne figure plus, mais l'accord prévoit au sein du gouvernement un Comité paritaire qui, dans l'année, transmettra au Parlement un rapport sur la situation à Bruxelles. Notamment en ce qui concerne « la représentation effective des communautés sur le plan communal, le fonctionnement et les moyens des services culturels scolaires et sociaux, les fusions de communes, **les charges financières spécifiques grevant les budgets communaux** (souligné par nous, NDLR) et les moyens de prévenir toute discrimination entre les citoyens ».

Nous sommes là au cœur du problème. Depuis des années, la discussion politique sur les moyens des régions et de leurs communes a été menée avec une légèreté inexcusable et les habitants de la région bruxelloise, quelle que soit la langue qu'ils parlent, en sont les victimes. Le rétablissement d'un système de financement plus équitable pour la région bruxelloise est devenu objet de marchandages dans la discussion globale sur la régionalisation.

#### IV. COMMENT SORTIR DE L'IMPASSE ?

Il est vrai que dans la situation actuelle, les responsabilités sont partagées. Le dépeuplement de l'agglomération bruxelloise s'explique en grande partie par la politique d'aménagement urbain menée durant des années par les pouvoirs communaux. Le sort du quartier Nord de Bruxelles-ville est assez révélateur pour que nous ne nous étendions pas sur ce sujet. Il est vrai aussi que le soutien unilatéral de la culture française par certains pouvoirs communaux a mené à une disproportion inacceptable entre la situation du Conseil culturel néerlandophone et celle du Conseil culturel francophone de l'agglomération.

Mais ces faits n'excusent pas l'étranglement financier de la région bruxelloise et de ses communes par le pouvoir central. Il n'est que trop clair — la faillite des communes bruxelloises le prouve, que la clé de répartition financière ne répond pas aux nécessités réelles. Et ce qui est vrai au niveau communal l'est aussi sur le plan régional.

L'existence même des pouvoirs communautaires — acquis démocratique que plus personne ne conteste — fera de toutes façons que

Bruxelles ne sera jamais une région tout-à-fait semblable à la Flandre et à la Wallonie. Il n'en reste pas moins que les habitants de cette région, qu'ils soient néerlandophones ou francophones, d'origine flamande, bruxelloise, wallone ou étrangère, doivent avoir au même titre que ceux de Flandre et de Wallonie, le droit de décider quelle politique économique et sociale ils veulent pour leur région, et le droit de disposer des moyens de cette politique. L'autonomie régionale bruxelloise est du reste une condition essentielle pour garantir leur autonomie à la Flandre à la Wallonie.

C'est vrai que Bruxelles est la capitale du pays. Mais cette vérité se traduit surtout en charges pour la population. Rien ne prouve qu'un pouvoir régional démocratique, ayant les compétences et les moyens nécessaires pour jouer son rôle, ne mènerait pas une politique urbanistique capable de mettre fin à la fuite hors de la ville... et aux problèmes qui en résultent pour le Brabant flamand. Rien ne prouve non plus qu'en accordant une autonomie réelle aux deux communautés qui peuplent Bruxelles, en rectifiant les inégalités existantes, surtout au niveau communal, on ne créerait pas les conditions pour mieux unir les habitants de Bruxelles dans la lutte pour leurs intérêts communs.

C'est en ce sens que des solutions sont possibles, et le débat à première vue technique sur les moyens régionaux est au centre du problème. Sans modification de la clé de répartition des finances régionales et communales, sur la base de critères plus objectifs, un pouvoir bruxellois futur ne sera jamais un pouvoir réel.

#### **A LIRE AUSSI DANS LES C.M. :**

Jacques Moins :

- « Institutions démocratiques ? », n° 47 (septembre 78)
- « Où va le FdF ? », n° 40 (décembre 77)
- « La régionalisation dans le brouillard », février 74
- « Socialisme et régions », octobre 74
- « La gauche et le problème communautaire en Belgique », n° 16 (1973)

Claude Renard :

- « Le dialogue de communauté à communauté et l'action des masses », n° 31 (janvier 77)
- « Lutttes antimonopolistes, démocratie, régions » (avril 76)

Jean Terfve :

- « Problèmes communautaires et classe ouvrière », n° 18 (avril 73)

Serge Govaert :

- « La gauche flamande face au problème communautaire », n° 36 (juin 77).

Et dans notre « dossier pour un débat sur le plan de secteur » à Bruxelles (juin 1976) :

- « Bilan de 30 ans d'urbanisme » (Jacques Aron)
- « L'emploi » (Emile Bauwin)
- « Aspects institutionnels et politiques » (Jacques Moins)
- « Le logement » (Albert Martens et Marguerite Mertens)
- « La circulation » (Christian Vanderhoff)
- « Les comités d'habitants » (Georgette Verdicq)
- « Les mouvements migratoires » (Bernard Jouret).

## Radio-télévision : au nom de la Loi...

### Les radios libres auront-elles droit de cité en Belgique ?

Il y a plusieurs années qu'en Italie et en France, est apparu le phénomène des radios libres ou d'alternative. En Italie, ce fut une véritable explosion : les radios libres locales sont aujourd'hui environ un millier (1) et elles sont légalisées.

En Belgique, en 1977-1978, plusieurs radios libres ont été créées, presque exclusivement en Wallonie et à Bruxelles. En juin 1978, s'est constituée « l'Association pour la libération des ondes » (ALO) qui regroupe actuellement la majorité des radios libres belges (2). Dès sa création, l'ALO a réclamé « la dépénalisation des radios libres d'expression locale et sans publicité commerciale ». Ses moyens d'action sont ceux d'un groupe de pression : lutte au niveau juridique, légal, politique.

Parallèlement au phénomène des radios libres, s'est développé celui de la « Citizen band ». Plusieurs associations de « cibistes » ont ainsi vu le jour. Elles réclamaient la légalisation d'une « bande des citoyens » (3) qui permettrait à tous de dialoguer au moyen de petits émetteurs-récepteurs utilisant la bande de fréquence de 27 MHz.

Mais pourquoi réclamer la libération des ondes ?

---

(1) A propos des radios libres en Italie, voir l'article de Hugues Le Paigle dans le n° 31 (janvier 1977) des « Cahiers marxistes ».

(2) Actuellement, l'ALO (devenue ALO-Belgique) regroupe 64 radios libres dont 7 à Bruxelles.

(3) Les arrêtés d'exécution de la loi du 30 juillet 1979 qui légalisent la Citizen Band ont été publiés au *Moniteur belge* du 30 octobre 1979.

## LE MONOPOLE DE FAIT DE LA RTBF-BRT

Depuis le vote de la loi du 14 mai 1930 (modifiée par la loi du 18 décembre 1962), toutes les fréquences accordées à la Belgique par convention internationale( c'est-à-dire jusqu'à 100 MHz) étaient cédées aux services publics de la RTBF et de la BRT. Ce qui plaçait en fait la RTBF et la BRT dans une situation de monopole de la radiodiffusion. Il faut noter que seuls les radio-amateurs sont autorisés à émettre en ondes courtes (ondes métriques). La licence d'émission qui leur est attribuée après réussite d'un examen, ne leur permet que l'échange d'informations techniques avec leurs correspondants dans le monde.

Le monopole de fait du service public de la RTBF a été remis en discussion et précisé en 1977 lorsque le Conseil culturel de la Communauté française a examiné le projet de décret portant statut de la RTBF. Le rapport de commission qu'a présenté alors M. Etienne Duvieusart est explicite : (les mots soulignés le sont par nous)

« ... Il a également été précisé que la RTBF était un service public, mais pas nécessairement un service monopolisé... **Il n'y a donc aucun monopole de droit de la RTBF quant aux accès aux ondes** mais on peut déduire de son caractère de service public qu'il n'est pas dans l'intention du gouvernement d'élargir l'accès aux ondes à d'autres organismes... **L'accès aux ondes nécessite** d'autre part, du point de vue technique, l'octroi d'une licence qui implique des accords internationaux et **des concessions délivrées par le pouvoir central**. D'autre part, les considérations économiques actuelles ne laissent pas prévoir que le secteur privé puisse bénéficier de montants suffisamment importants pour l'établissement d'une chaîne privée. Ces considérations de fait semblent donc rendre plus improbable encore l'installation d'une chaîne privée... »

Voilà qui est clair en ce qui concerne le monopole de la RTBF !

Et l'on peut se demander si le Conseil culturel a veillé à ses prérogatives vis-à-vis du pouvoir central en matière de radiotélédiffusion. En tous cas, ces quelques phrases, prononcées en 1977, donnent une idée de l'étroitesse du carcan juridique et légal qui était en préparation.

En matière de radiotélédiffusion, la liberté totale, la non-réglementation absolue, est illusoire : les conditions techniques (partage des ondes, puissance des émetteurs), imposent à elles seules un certain nombre de règles. De plus, comment, dans une situation de « liberté totale », écarter les menaces de commercialisation, comment préciser les modalités d'accès à l'antenne, etc... ? Bref, si on voulait légaliser les radios libres et la citizen band, il fallait légiférer.

## LA « FABRICATION » D'UNE LEGISLATION

Depuis 1930, les radiocommunications et la radiodiffusion ont fonctionné selon un schéma unique : d'une part, les instituts de radiodiffusion, monopolistes de fait (actuellement la RTBF, la BRT et la BRF (4)); d'autre part, tous ceux qui, en Belgique, sont autorisés à utiliser les radiocommunications (taxis, police, armée, marine, aviation, radio-amateurs, etc...). Le ministre des PTT est compétent en ce qui concerne les aspects techniques : répartition des fréquences, limites des puissances, implantations des émetteurs, autorisations d'émettre.

(4) La Belgische Rundfunk (émissions en langue allemande); comme la RTBF et la BRT, elle est contrôlée par un Conseil d'administration dont les membres sont désignés par le Conseil culturel de langue allemande.

Les ministres des Affaires communautaires, quant à eux, sont compétents (en ce qui concerne la RTBF-BRT) en matière de personnel et de contenu des émissions.

Une Commission de l'audio-visuel avait été mise en place il y a peu par Jean-Marie Dehousse, alors ministre de la Culture, pour traiter de tous les problèmes de l'audiovisuel (en dehors de ceux du cinéma et de la RTBF). Cette commission, dont l'existence a été confirmée par Michel Hansenne, se compose d'une vingtaine de membres : hommes et femmes de partis, de groupes de pression, d'institutions. En fait, si cette Commission de l'audiovisuel est représentative de tous les partis (sauf du PCB), les personnalités qui y siègent le sont « à titre personnel » (ce qui permet entre autres choses d'ignorer les conditions du Pacte culturel).

Pendant l'année 1979, à la demande du ministre des Affaires communautaires, la Commission de l'audiovisuel s'est consacrée presque exclusivement au dossier des « radios locales indépendantes ». Elle se montre favorable à leur « reconnaissance ». Cependant, deux thèses s'y opposent à propos de cette reconnaissance : pour les uns, puisque les radios libres ne bénéficient pas de subsides, le contrôle exercé sur elles doit se limiter au respect de critères techniques; pour les autres, subsides ou pas, le contrôle doit être qualitatif (contenu des programmes).

Au cours de ses travaux, la Commission de l'audiovisuel a consulté l'ALO-B. Quant à la RTBF, elle serait prête à partager avec l'ALO-B les fréquences des bandes comprises entre 100 et 104 MHz (lorsque ces fréquences seront officiellement attribuées à la Belgique) (5).

## LE « RUSH » DES VACANCIERS

Les membres de la Commission de l'audiovisuel ont de toute évidence remis des conclusions et des avis au ministre des Affaires communautaires : ces conclusions et avis ne sont pas du domaine public. Le ministre des Affaires communautaires a-t-il discuté le coup avec son collègue des PTT afin que ce dernier puisse élaborer un projet de loi ? C'est probable. Toujours est-il que le 25 juin 1979, le ministre des PTT (le socialiste Robert Urbain) déposait devant les Chambres un projet de loi-cadre relatif aux radiocommunications : il entendait ainsi « prendre en compte la rapide évolution de la technique radioélectrique ». Son exposé des motifs faisait une très large place au problème de la citizen band. La discussion parlementaire tourna presque entièrement autour de ce problème.

Le 5 juillet, tambour battant, dans la bousculade des fins de sessions parlementaires, le projet était accepté par la Chambre parmi des dizaines d'autres votes. Quatorze jours plus tard, le Sénat en faisait autant. Et la loi était promulguée le 30 août.

Cette loi cadre, très générale, n'est pas innocente, en particulier en ce qui concerne les « radios libres ». En effet, pour les désigner, la loi utilise (article 3, alinéa 5) la formule « Services de radiodiffusion privés » et dispose que les autorisations pour pareils services ne sont

(5) La répartition des fréquences radiophoniques entre pays fait l'objet de négociations internationales. La Belgique s'est vu attribuer les fréquences de la bande comprise entre 100 et 104 MHz. Mais, jusqu'à présent, la France et la Grande-Bretagne opposent un veto, pour des raisons techniques (brouillage), à l'utilisation de ces fréquences par la Belgique.

accordées « qu'après avis conforme des ministres ayant la radiodiffusion dans leurs attributions, chacun pour ce qui le concerne ».

En fait, le vote de la loi cadre est lourd de conséquence : il met tout bonnement en question l'actuel statut de service public de la radiotélévision ! Les parlementaires progressistes ont-ils suffisamment pesé cette menace avant de s'exprimer ? Avaient-ils gardé en mémoire, au moment du vote, les tentatives d'introduction de la publicité sur les ondes nationales, les projets de mise sur pied en Belgique d'une chaîne commerciale ? Se souvenaient-ils encore du dénigrement systématique, par les forces conservatrices, du service public de la RTBF dénoncé comme repaire de gauchistes et comme gouffre à millions ?

Mais maintenant, en échappant au débat sur les termes « services de radiodiffusion privés » et « après avis conforme des ministres ayant la radiodiffusion dans leurs attributions » (termes dont la portée n'a donc, apparemment, pas été perçue), le gouvernement s'est donné les moyens légaux pour qu'à l'avenir :

- 1°) la législation des radios libres se fasse par arrêté royal, sur base d'une discussion technocratique, après marchandage, et sans contrôle parlementaire;
- 2°) la création d'une radio commerciale soit possible en Belgique;
- 3°) la création d'un service public de la radio locale (indépendant mais complémentaire de la RTBF) soit par contre impossible sans légiférer à nouveau.

Ces trois points méritent un examen.

## PAR ARRETES ROYAUX

La loi du 29 juillet 1979 dit que « pour les services de radiodiffusion privés les autorisations ne sont accordées qu'après avis conforme des ministres ayant la radiodiffusion dans leurs attributions, chacun pour ce qui le concerne ». En clair, c'est donc sous forme d'arrêtés royaux qu'apparaîtra la législation définitive sur les radios libres. On peut supposer que, dans le meilleur des cas, avant de rendre son avis au ministre des PTT, le ministre des Affaires communautaires francophone prendra l'avis de son Conseil culturel sur base d'un texte technocratique élaboré par la Commission de l'audiovisuel. On peut aussi supposer que les deux ministres des Affaires communautaires auront des avis différents car

- le problème des radios libres ne se pose pas avec autant d'acuité en Flandre qu'en Wallonie et à Bruxelles. Actuellement, seules « Radio Aktief » (dont les locaux sont à l'université de Gand) et « Radio Nationaal » (très peu connue, dépendant d'Amada) émettent régulièrement;
- les échos favorables suscités par les radios libres dans les journaux francophones n'ont guère d'équivalent (au contraire) dans la grande presse flamande;
- l'exécutif néerlandophone a réaffirmé au mois de mai, devant le Kultuurraad, sa volonté de maintenir le monopole de la BRT;
- la BRT étant un bastion du CVP, la droite flamande n'a aucunement l'intention de laisser s'organiser, sans

compensations, en Flandre et à Bruxelles des radios libres ou locales indépendantes, voire concurrentes de la BRT.

Or, en cas d'avis différents des ministres des Affaires communautaires, c'est à l'échelon du premier ministre que les décisions seront prises et que les arrêtés royaux seront élaborés. C'est aussi à l'échelon du premier ministre que les marchandages auront lieu. Il ne faut en effet pas perdre de vue que :

- Madame Rita De Backer a déjà interdit toute expérience de télévision communautaire sur le territoire de Bruxelles;
- le CVP (par la voix de la même Madame Rita De Backer) a déclaré que toute brèche dans le monopole de la BRT serait conditionnée par la perspective de l'installation d'une chaîne privée de radiotélévision;
- la droite flamande, dynamique et musclée, pourrait exiger qu'une station de radiotélévision commerciale soit installée en Flandre pour compenser la présence de RTL en Wallonie et à Bruxelles;
- la droite francophone pourrait exiger la légalisation de la publicité diffusée par les réseaux de télédistribution.

## UNE RADIOTELEVISION COMMERCIALE

La loi du 29 juillet 1979 ne fait aucune allusion à la publicité commerciale radiotélevisée. Dans la mesure où le gouvernement n'a pas eu à s'expliquer sur le contenu réel des termes de son projet de loi, on ne peut qu'émettre des hypothèses. Néanmoins, une lecture attentive des textes permet d'affirmer que l'introduction de la publicité commerciale est non seulement possible mais que tout est organisé pour qu'il en soit ainsi.

Rappelons qu'un arrêté royal (24 décembre 1966) interdit aux stations de télédistribution de diffuser de la publicité commerciale ainsi que, sur avis conforme du ministre ayant la RTB-BRT dans ses attributions, les émissions de stations commerciales. Rappelons également que le décret portant statut de la RTBF interdit à celle-ci de diffuser sur ses antennes de la publicité commerciale.

La nouvelle loi ouvre en cette matière des perspectives nouvelles !

En évoquant la création de « services de radiodiffusion privés », la loi rend possible la création de stations commerciales. Et ces services de radiodiffusion privés concernent tant la télévision que la radio. En effet, le service de radiodiffusion est défini comme (article 1, alinéa 7), un « Service de radiocommunication dont les émissions sont destinées à être reçues directement par le public en général. Le service peut comprendre des émissions sonores, **des émissions de télévision...** » Et une station de radiodiffusion, c'est (article 1, alinéa 8) : « une station d'un service de radiodiffusion ».

Quant à la légalisation de la publicité « télédiffusée », la loi stipule (article 2) que « la régie peut notamment être autorisée à assurer le transport par faisceau hertzien de signaux porteurs de programmes de radiodiffusion ». De plus, l'exposé des motifs explique que « la régie peut continuer à assurer, comme elle le fait depuis des années, le

transport des programmes de télévision étrangers vers les réseaux de télédistribution sans que ce droit lui soit contesté. **La moindre limitation de ses pouvoirs en la matière serait en effet préjudiciable aux téléspectateurs belges** ». En clair, la loi met un organisme public au service des trusts de l'électricité et des banques qui contrôlent RTL ! Il suffit maintenant qu'un arrêté royal abroge celui de 1966 pour que les télédiffuseurs diffusent légalement sur le câble de la publicité que la RTT leur aura transporté tout aussi légalement par faisceau hertzien.

## **PAS DE SERVICE PUBLIC DE LA RADIO LOCALE**

### **a) Le « terrain de la RTBF »**

Légalement, la RTBF-BRT sont — actuellement encore — les seuls à être chargées (en tant que services publics) de l'organisation de la radiotélévision en Belgique.

Pour la communauté culturelle de langue française, la RTBF (article 2 du décret) « arrête le programme des émissions et les modalités de leur exécution, en fonction d'une quadruple mission : l'information, le développement culturel, l'éducation permanente, le divertissement. Elle fait connaître par priorité le patrimoine culturel de la communauté française de Belgique... La RTBF est aussi chargée de la mise en valeur du patrimoine particulier de chacune des régions ». Le mot « région » désigne ici ce que nous appellerons plus volontiers « sous-région ».

C'est par la décentralisation de ses émissions, de ses studios et émetteurs que la RTBF tente de remplir les missions qui lui sont assignées.

Encore aurait-il fallu que la RTBF ait pu disposer des moyens budgétaires nécessaires à la réussite de cette décentralisation. Mais faut-il rappeler que s'il s'est trouvé une majorité au Conseil culturel pour voter le décret de 1977 portant statut de la RTBF, il s'est trouvé, peu après, une majorité au Parlement pour voter la loi anti-crise... qui rognait le budget de l'Institut (budget déjà bien plus maigre que celui des autres radiotélévisions européennes).

Bref, la RTBF n'est pas en mesure d'assurer véritablement une couverture sous-régionale; elle ne dispose d'installations et/ou d'émetteurs sous-régionaux ni à Louvain-la-Neuve, ni à Tournai, ni à Mouscron, ni à Nivelles, ni à Verviers, ni à Huy-Waremme, ni à Visé... ni même à Bruxelles !

Cette absence de couverture sous-régionale explique-t-elle à elle seule la naissance et surtout le foisonnement actuel des radios libres ? Probablement pas. Il existe des raisons d'un autre ordre.

Engoncée dans l'appât des traditions et de l'idéologie dominante, la RTBF est restée trop souvent une tribune de notables et de spécialistes, donnant volontiers la parole... à ceux qui l'avaient déjà. Le pluralisme n'y a été mis que trop rarement pleinement en pratique. Elle n'a pas accordé à certaines luttes en cours la place qui leur revenait. Elle n'est pas devenue l'outil de communication entre les gens que l'on aurait pu attendre d'une radiodiffusion de service public.

Et en Belgique, les premières radios libres sont nées sur la base de ce constat. Elles souhaitent répondre au besoin de communication ressenti dans une agglomération (comme par exemple « Radio Louvain-la-Neuve » ou « Radio Plus ») ou dans une région (comme

« Radio Ecaussines »...). Ou encore, elles se voulaient un soutien à une action bien précise (comme « Radio Couvin », « Radio Andenne Irradiée », « Radio Fourons », « Radio Voisinage »...).

Dès le départ, le développement des radios libres a suscité — tant à droite qu'à gauche — un grand intérêt. La presse y a généreusement fait écho. Il ne sera pas procédé ici à l'analyse de ce mouvement (qui est loin d'être monolithique !). Simplement, il s'agira, dans les lignes qui suivent, de tenter de préciser quelle place pourraient occuper les radios libres à côté de la RTBF, c'est-à-dire sur quel terrain elles pourraient au mieux se déployer.

## **b) Le « terrain des radios libres »**

### **1°) La sous-région ?**

Dans certains endroits, comme à Louvain-la-Neuve (avec « Radio LLN »), Bruxelles (avec par exemple « Radio Plus » ou « Radio Capitale »), les Fourons (avec « Radio Fourons »), Ecaussines (avec « Radio Ecaussines »)..., les radios libres occupent de fait le terrain radiophonique sous-régional. Elles utilisent en effet des émetteurs dont la puissance — plus de 20 W — leur permet un rayonnement de près de 30 km. On peut imaginer que, dans plusieurs localités proches l'une de l'autre, s'établissent des émetteurs qui (sur des fréquences différentes bien entendu) auraient un tel rayonnement de quelques dizaines de km. Dans ces conditions, lorsqu'il sera décidé d'opérer des choix, suivant quels critères le ministre des Affaires communautaires conseillera-t-il à son collègue des PTT d'autoriser telle station de telle localité à « couvrir » l'ensemble de la sous-région ? (Et soit dit en passant, pourquoi une radio sous-régionale devrait elle dépendre du pouvoir central alors que la RTBF dépend du Conseil culturel ?) Dans une entité politique aussi vaste que la sous-région, de quelle manière va s'organiser le contrôle et le choix des émissions ? Qui aura accès à l'antenne ? Comment vont se traduire sur les ondes les jeux des influences politiques (et commerciales) ? Comment sera respectée l'exigence légitime d'un réel pluralisme ?

En alignant les questions, et en essayant d'y répondre, on arrive très vite à la conclusion que, dans l'intérêt collectif, il est hautement souhaitable que la station de radiodiffusion qui abreuve les habitants d'une sous-région de programmes d'information, de divertissement, d'éducation..., ait un statut de service public.

Or ce service public existe : légalement, nous l'avons vu, le terrain sous-régional est du ressort de la RTBF. Et un objectif pour les forces progressistes à ce niveau ne devrait pas être de réclamer pour les radios privées la liberté de proliférer, mais bien d'exiger que la RTBF remplisse sa mission. Rencontrer cet objectif, c'est bien sûr un problème de moyens. Mais c'est aussi un problème de politique des programmes. Il ne faudrait pas, par exemple que les émissions sous-régionales de la RTBF soient tout simplement calquées sur celles de l'actuelle deuxième chaîne radio : des émissions d'animation, des concours imbéciles, des crochets radiophoniques... Il ne faudrait pas non plus que ces émissions se transforment en opérations de prestige au service d'autorités sous-régionales.

Au moment où, dans la communauté francophone, existe le souci d'arriver à une régionalisation définitive, exiger que les habitants des sous-régions disposent d'une antenne publique pour s'exprimer, n'est-

ce pas donner à cette régionalisation un sens qui va au delà des mots ? Ne serait-il pas pour le moins curieux, que des progressistes déforcent le service public de la RTBF en réclamant des radios privées sous-régionales, et qu'en même temps, ils utilisent ces radios privées pour s'opposer... au démantèlement du service public de la SNCB, par exemple ? A la limite, on peut imaginer les pérégrinations de Monsieur X ou de Madame Y, qui, après avoir été obligés d'attendre longtemps (la rentabilité !) un bus privé, devraient, une fois rentrés chez eux, attendre à nouveau le bon vouloir individuel pour qu'une radio privée (sans moyens, à moins que la publicité... ?) leur donne des nouvelles de leur région !

Il faut aussi souligner que si la RTBF reçoit les moyens de remplir sa mission sous-régionale, elle développera une série d'emplois, administratifs, techniques, culturels, dans les sous-régions, ce qui n'est pas négligeable. Ce qui n'est pas négligeable non plus, c'est que ces travailleurs auront un statut qui, en principe tout au moins, les mettra à l'abri des pressions directes du pouvoir, des partis, des groupes de pression et des puissances d'argent.

## 2°) La localité ?

Si la sous-région devrait rester (ou devenir ?) un territoire couvert par le service public de la RTBF, la localité, voire le quartier, a une dimension propice au développement de « quelque chose d'autre ».

En effet, en dehors de quelques essais ponctuels et guère encouragés (6), la RTBF n'a jamais manifesté un réel intérêt pour ce terrain. Elle s'est toujours montrée plus à l'aise dans les reportages sur les grands « événements » internationaux, nationaux ou régionaux, que dans l'expression des aspirations, des luttes, de la vie quotidienne d'un quartier ou d'une communauté locale. Elle s'est toujours consciencieusement appliquée à donner la parole aux représentants des grandes catégories de citoyens, mais elle n'a guère eu le souci de faire parler les habitants, d'établir une communication entre eux.

Et même en ce moment où, devant l'émergence du phénomène « radios libres », (ressenti souvent comme une menace de concurrence à l'intérieur de l'Institut), la RTBF tente d'élaborer des dispositions pour s'implanter localement, elle est loin d'être arrivée en ce domaine à des vues et à une politique conséquentes. Il n'est même pas certain par exemple, qu'un éventuel supplément budgétaire alloué à la RTBF pour la réalisation d'émissions locales serait entièrement consacré à cette tâche : en cas de percée sérieuse de RTL dans son auditoire, la direction de la RTBF, obnubilée comme elle est par les résultats de sondages, n'aurait-elle pas tendance à « mettre le paquet » sur des opérations de racolage du type « RTBF comme fête » qui, il faut bien l'avouer, vise en dessous de la ceinture et est loin, très loin du sens noble que l'on pourrait donner aux termes : « radio locale » ?

Sur le terrain local, le mouvement des radios libres a donc parfois tracé un chemin novateur. Mais ce chemin est d'ores et déjà semé d'embûches !

---

(6) Citons notamment : l'émission « Portes ouvertes » du Centre de production de Liège, qui donne la parole aux groupes qui n'ont pas habituellement accès à l'antenne; le magazine « Tout va très bien » (récemment interdit par la direction de la RTBF) de « Bruxelles Canal 21 » qui avait la volonté de donner la parole aux minorités; et surtout l'émission « Le Kilomètre carré » qui passait chaque quartier de Liège au peigne fin par un dialogue avec les habitants.

Il est possible en effet d'imaginer un développement (« pluraliste ») (7) des radios locales, réglementé techniquement, qui serait limité à un certain nombre de stations : au service des autorités locales, de l'opposition, des groupes de pression locaux, etc... C'est le nombre des stations qui définirait le pluralisme et non pas le nombre des tendances au sein même d'une station. Ce schéma risque de trouver beaucoup d'adeptes, surtout dans les milieux de droite.

On peut aussi s'attendre à voir naître des radios locales diffusant de la publicité commerciale. Jusqu'à présent, les animateurs de radios libres qui sont regroupés dans l'ALO-B ont toujours refusé la publicité (8). Mais toutes les radios libres ne font pas partie de cette Association. Et de plus, sauf si la publicité est formellement interdite par la législation (et encore...) on peut s'attendre à ce que les puissances d'argent profitent de la moindre faille pour « placer leur marchandise ». Il n'est pas inutile de rappeler ici que, malgré l'arrêté royal de 1966, la publicité commerciale est diffusée par le câble de la télé-distribution.

### QUELLE RADIO LOCALE ?

La radio locale doit être une entreprise qui ne soit ni aux mains du pouvoir local, ni aux mains des puissances d'argent.

Il n'y a pas trente-six manières d'arriver à cette indépendance : il faut faire de la radio locale un service public. Ce service public serait distinct et même peut-être profondément différent de celui de la RTBF, doté d'une mission spécifique, originale. Mais ajoutons, au risque de faire hurler certains responsables de l'ALO allergiques à tout contrôle et à toute réglementation, que pour assurer sa mission, ce service public pourrait être contrôlé par un Conseil d'administration (comme c'est le cas à la RTBF) véritablement pluraliste (comme ce n'est guère le cas à la RTBF), conseil qui servirait de « tampon » entre les animateurs et le pouvoir de tutelle. Le statut de ce service public devrait faire l'objet d'un décret du Conseil culturel après qu'ait eu lieu un débat public le plus large possible. Ce statut devrait être l'expression légale de ce que serait la radio locale.

La radio locale doit garantir le libre accès des membres de la communauté locale. Elle doit être un endroit de recherche d'une vie démocratique plus profonde. Alors, rêvons un peu : qu'est-ce qui empêcherait que l'endroit à partir duquel se fait cette radio locale soit un lieu public ? A qui cela ferait-il peur que le matériel utilisé appartienne et soit fourni par la collectivité ? Cela dérangerait-il les actuels animateurs des radios libres de travailler, même bénévolement, dans ce cadre, sans être obligés d'investir eux-mêmes mais en laissant à d'autres aussi le droit à la parole ?

---

(7) « Il n'y a que deux manières d'assurer le pluralisme : par addition ou de manière institutionnelle. Il est impossible de résoudre ce problème tant que l'on ne connaît pas les possibilités d'expériences sur un périmètre donné... Je crois d'ailleurs que ce problème ne se posera que dans les grandes entités. Dans ce contexte, si la technique le permet, je souhaite que l'on mette en place un pluralisme additionnel pour autant qu'un minimum de déontologie soit respecté ». Interview du ministre Hansenne au journal *La Cité*, 17-18 novembre 1979.

(8) Ce refus de la publicité est inscrit dans la Charte de l'ALO-B. Mais cette question reste posée dans la vie quotidienne de pas mal de radios libres.

Mais nous parlons presque au présent d'un service public des radios libres, alors qu'il faudrait en parler au conditionnel, ou peut-être même au conditionnel passé. En effet, dans l'état actuel des choses, un statut de service public de la radio locale, ce n'est pas pour demain : la loi qui vient d'être votée ne prévoit que des « services privés de radiodiffusion », les Conseils culturels n'auront pas à s'exprimer, le débat n'aura pas lieu. Et le ministre des Affaires communautaires vient de déclarer : « Si un financement doit être envisagé pour 80, alors les radios ne seront pas autorisées en 80 » (9).

## DES LENDEMAINS QUI NE CHANTENT PAS

Même si les adeptes de la Citizen Band sont contents, c'est donc une bien mauvaise loi qui a été votée dans la bousculade des départs en vacances !

Mauvaise, pour les animateurs des radios libres car on sait déjà que l'arrêté royal d'application qui est en préparation limitera drastiquement la puissance et le nombre de radios libres qui seront légales (10). Et les raisons avancées pour justifier cette limitation permettront au pouvoir de masquer des choix politiques par des considérations techniques lorsque seront attribuées les autorisations d'émettre. De plus, le carcan juridique et légal qui sera imposé aux radios libres légales singera tout bonnement les contraintes imposées aux émissions de la RTBF sans qu'il soit tenu compte du caractère spécifique du travail d'animation à l'échelon local. Bref, une caricature de service public et sans budget !

Mauvaise aussi, pour les travailleurs de la RTBF qui, sur la défensive, avec des budgets amputés par la loi anti-crise, se croient dans l'obligation de suivre le mouvement et d'investir pour être présents sur le terrain des radios locales.

Mauvaise, pour le fonctionnement de la démocratie car l'application de cette loi sera du ressort de l'exécutif du pouvoir central et échappera à la compétence des conseils culturels.

Mauvaise enfin, pour tous ceux qui constatent que le monopole de fait de la RTBF a été allègrement jeté aux orties sans que l'ensemble de la politique de l'audiovisuel soit repensée et que soient discutés les moyens indispensables à la réalisation de cette politique.

Bonne cependant cette loi... pour le pouvoir, car elle lui permet, à peu de frais, d'affaiblir le service public de la RTBF en autorisant et en contrôlant l'existence de radios privées et en se donnant même la possibilité de laisser s'implanter une chaîne commerciale sur le territoire de la Belgique. Elle lui permet aussi de légaliser les services que la RTT offre aux télédistributeurs.

Bonne cette loi pour le pouvoir car elle lui permet, surtout, de récupérer le mouvement des radios libres en évitant le débat et en divisant les forces progressistes.

---

(9) Interview du ministre Hansenne, *op. cit.*

(10) Pour les membres de l'ALO-B qui en ont eu connaissance, le projet d'arrêté royal est catastrophique car il ne prévoit que la libération de 4 fréquences dans la bande des 100-104 MHz, une puissance maximum de 2 Watt, et l'installation de 20 stations pour tout le territoire de la Belgique.

## Réflexions sur l'interview d'Albert d'Haenens

Je voudrais réagir en tant qu'historien marxiste et militant communiste à l'interview d'A. D'Haenens faite par J. Puissant. Je précise bien comme « historien marxiste » et « militant communiste », ces deux aspects constituant pour moi le nœud fondamental entre une recherche historique scientifique et ses prolongements politiques en vue de transformer notre société dans un sens socialiste. Tout d'abord le jeu des questions-réponses m'a semblé faussé dès le départ car d'un côté J. Puissant donne une interprétation déformante (ici le mot est faible) du texte de référence c'est-à-dire de R. Devleeshouwer et d'autre part D'Haenens ne semble pas vraiment répondre aux questions qui lui sont posées. Cela étant dit voyons un peu le problème de fond soulevé par ce texte.

Pour A. D'Haenens la pratique scientifique vise à redécouvrir les « traces du passé », soit une analyse de la quotidienneté » ponctuelle. Pour lui le choix de la « fonction historique » serait guidé essentiellement par une volonté de trouver un terrain sécurisant, c'est-à-dire le « territoire de l'histoire » où « aucune dynamique de changement ne pourra ici les (historiens) surprendre et les inquiéter ». Cette interprétation de d'Haenens n'est pas évidente pour tout le monde.

De plus il parle des historiens en général et semble les mettre tous dans le même sac, comme s'il n'y avait aucune différence entre A. Soboul et A. Deaux ! La terminologie et l'argumentation de D'Haenens fait penser à une combinaison savante entre structuralisme et histoire des mentalités. Cet éclectisme abstrait lui permet d'éviter les problèmes de fond. Il voit l'historien comme un « documentaliste, spécialisé dans la conservation des traces, leur identification, leur classement, leur mise à disposition ». Cette vision relève d'une conception positiviste et technocratique du travail de l'historien transformé chez D'Haenens en une espèce de machine à accumuler les fiches.

En fait il assume le donné empirique comme il est; ce qui est aussi une façon voilée d'assumer la réalité sociale et politique immédiate comme elle est; on justifie alors l'existant, on ne l'explique pas. Comme le dit H. Lefebvre (philosophe marxiste) : « La technocratie, aujourd'hui, a besoin d'une idéologie qui la justifie et permette l'intégration à la société qu'elle veut constituer ».

L'aspect qui me semble le plus intéressant chez d'Haenens est le problème d'une étude sérieuse de la vie matérielle quotidienne des gens à travers l'évolution historique mais il paraît la couper de tout le reste et en faire une espèce de catégorie abstraite devant être étudiée en soi et pour soi. Pour lui cette façon de faire serait une preuve de neutralité historique et de scientificité mais comme le dit l'historien italien Delio Cantimori : « Une chose est de s'en tenir avec une fermeté intransigeante à la rigueur de la recherche, une autre de considérer que cette méthode soit purement et simplement caractéristique des études historiques professionnelles. La professionnalité du chercheur ne garantit pas l'objectivité de la connaissance comme le but pratico-politique ne l'exclut pas ». Cette vision ponctualisante de l'histoire avancée par D'Haenens est une façon de contourner la difficulté majeure c'est-à-dire le processus contradictoire et complexe du développement historique dont la dynamique interne est sous-tendue par la lutte des classes. Comme l'a montré Lénine, la simple perception sensible, l'expérience immédiate, le fait empirique isolé ne suffisent à une conscience complexe et scientifique, il est nécessaire d'aller au-delà, de passer de l'apparence à l'essence pour reconstruire le concret dans toutes ses articulations.

Entendons nous bien, il ne s'agit pas d'en rester aux déclarations générales mais bien, en partant de l'analyse « philologique » concrète, comme disait A. Labriola, de dégager les mécanismes dynamiques d'une société pour comprendre comment elle change. On pourrait appliquer à A. D'Haenens le jugement de Cantimori sur l'ouvrage de Lucien Febvre consacré à Marguerite de Navarre : « L. Febvre est préoccupé de nous faire comprendre que ces hommes du XVI<sup>e</sup>, du XV<sup>e</sup> siècles, etc... étaient différents, et cela il le fait de manière magistrale. Mais il ne nous dit pas, ni semble retenir comme important de nous dire comment de cette situation on est passé à la nôtre, par quelles routes, à travers quels détours... On reste en somme arrêté à une forme plus subtile, plus fine, très cultivée, de réévocation historique, qui ne peut nous satisfaire sinon d'un point de vue littéraire ».

Le danger chez D'Haenens c'est qu'il produit une historiographie qui par une attention excessive à l'intime, au ponctuel, finit par négliger le « public », le collectif, le global. De plus l'escamotage de la lutte des classes et de sa répercussion dans tous les secteurs de la société fait de l'histoire un plaisir personnel et une fin en soi. Malgré certains aspects intéressants le discours d'A. D'Haenens reste dans les limites de l'historiographie traditionnelle qui n'a pas pour objectif d'éclairer le terrain en vue de transformations révolutionnaires de la société dans son ensemble. Une recherche historique sérieuse ? Oui, mais liée à une vision globalisante permettant d'entrevoir et de comprendre tous les entrelacements du processus historique dans le but, pour nous marxistes, de forcer le changement vers le socialisme en s'appuyant sans concessions sur la lutte des classes.

# EN DIAGONALE

## UN ENFER PAVE DE MAUVAISES INTENTIONS

Le projet Califice, dit de réforme globale de la sécurité sociale, a fait couler beaucoup d'encre. Les premières mesures préconisées dans ce cadre par le gouvernement se heurtent à l'opposition ouvrière, d'autant que celle-ci ne trouve pas son compte non plus du côté de la fiscalité et de la réduction de la durée du travail. Là, ce n'est plus d'encre qu'il s'agit. Déjà les travailleurs sont dans la rue.

Plus important encore que le problème communautaire, le nœud des affrontements sociaux, auquel vient s'ajouter l'opposition populaire massive à la course aux armements (missiles Pershing et Cruise) crée les conditions d'un possible changement d'orientation politique dans la crise.

### LA PHILOSOPHIE D'UN PROJET

Quant à la réforme de la sécurité sociale, en ses points repris dans la loi-programme (malgré l'opposition syndicale), il convient d'en éclairer des aspects parfois non apparents, mais non moins réels.

C'est évidemment le secteur de l'INAMI qui bénéficie des attentions diligentes du gouvernement, plus que tout autre secteur pour le moment, et qui nous donne des indications précieuses sur la manière dont le pouvoir politique en place conçoit, pour la suite, son action en matière de sécurité sociale. L'orientation est de droite. Elle passe par quelques coordonnées.

D'abord, la culpabilisation des non coupables par le coupable lui-même. Ce n'est pas le chômage, dont nous savons où résident les responsabilités, qui serait à la source du déficit de l'INAMI. Non, c'est le consommateur des soins de santé, le bénéficiaire des indemnités, le malade.

D'une étude précise que j'ai eu l'occasion de faire sur la base du salaire moyen d'un ouvrier belge, il apparaissait qu'un chômeur, en 1977, coûtait déjà à l'Etat 334.000 F de dépenses d'allocations par an (allocations de chômage, familiales, subventions compensatoires à la sécurité sociale) et entraînait en outre un manque de rentrées de 193.000 F par an (cotisation du travailleur et de l'employeur à la sécurité sociale). L'addition de ces deux chiffres dépassant le salaire de base moyen brut de référence d'un travailleur actif : 422.000 F (1).

A ce train et dans un délai très court, la sécurité sociale ne peut qu'être globalement déficitaire; toutes les caisses des différents secteurs y passeront une à une. C'est dans la conscience de cette situation que s'inscrit le projet Califice, comme le plan du gouvernement. Et il ne s'agit aujourd'hui que de premières mesures. Mais ce n'est là qu'une fuite devant les véritables responsabilités qui ont entraîné cette situation. Responsabilités dans le chômage massif, qui n'entre pas dans l'analyse de M. Califice quant à la situation de la sécurité sociale. Etrange pudeur...

---

(1) On peut se procurer cette étude en écrivant aux « Cahiers marxistes ».

## **QUI A MIS LA MAIN DANS LA CAISSE ?**

La campagne de culpabilisation prend un autre tour encore. Il est déclaré 23,8 milliards de F. de déficit du secteur INAMI jusque fin 1979; fort bien. Mais avant de crier haro sur le consommateur de soins, il faut s'interroger sur les raisons de ce « trou ». Le fait est que ce dernier provient essentiellement du non respect de ses engagements par le gouvernement lui-même. Avant de parler des abus — qui peuvent toujours exister et qu'on ne peut évidemment cautionner — il convient de faire ses comptes. Qui donc a mis la main dans la caisse ?

En refusant de relever ses subventions normales pour la consommation des VIPO (environ 7 milliards), et en ne respectant pas le versement légal de ses cotisations compensatoires pour les chômeurs (quelque 15 milliards), le gouvernement a déjà provoqué la faillite de l'INAMI, sans compter l'augmentation des charges d'emprunt de cette dernière, due à cette situation, et évaluée à plus ou moins deux milliards par an ! On peut donc apprécier une fois encore, où se trouve le vrai coupable.

Autre aspect de la campagne de culpabilisation : dresser les travailleurs actifs qui alimentent la sécurité sociale, contre les malades, les VIPO qui, eux, ne versent rien et bénéficient de cette sécurité ! Il faut donc donner mauvaise conscience, faire croire que les bénéficiaires vivent au dessus de leurs moyens, qu'ils sont des consommateurs irresponsables des soins de santé, qu'à la limite ils devraient ajuster leur « consommation santé » à leur portefeuille réel.

Après les chômeurs et les immigrés, voilà donc trouvée une nouvelle catégorie de responsables de nos malheurs : les VIPO. Il faudrait donc diminuer les dépenses de santé; en fait, réduire la consommation populaire. Mais nulle part on ne parle de boucher aucune source de profit.

On peut encore épiloguer longuement sur les aspects néfastes des projets Califice et gouvernementaux. Le projet Califice est un projet technocratique, visant à l'harmonisation vers le bas, à partager les sacrifices sur le dos des sacrifiés. Il ne s'appuie en aucune manière sur la recherche d'une véritable politique de santé, ni sur une réforme globale de la sécurité sociale dans le sens de l'amélioration du régime. Les quelques aspects positifs qu'on y trouve n'invalident en rien cette constatation.

## **LA TACTIQUE DES PETITS PAQUETS**

En n'abordant que quelques aspects seulement du projet Califice, document de plus de 200 pages comportant 8 têtes de chapitre, le gouvernement a non seulement voulu engager selon ses propres orientations le règlement de quelques cas brûlants. Il a également dosé ses premières propositions dans le sens du partage des sacrifices, théorie chère aux artisans de la politique de crise. Il est certes difficile de reporter les charges nouvelles selon les catégories sociales : telle restriction frappant le personnel soignant ou le régime hospitalier, aura certainement des répercussions sur les malades, et vice-versa.

En gros, dans le projet gouvernemental, on peut évaluer à plus ou moins 2 milliards la charge nouvelle pour les employeurs (suppression des plafonds salariaux pour le calcul des cotisations), à environ 13 milliards le montant des économies ou des charges nouvelles sur

les assurés sociaux (prix de la journée d'hospitalisation, carnet médical, contrôle VIPO, ticket modérateur du généraliste, suppression du plafond des revenus pour les indépendants et salariés, cotisations des pensionnés), et à 330 millions l'économie opérée par la révision des marges de l'industrie pharmaceutique.

Il faut ajouter la mesure, déjà appliquée unilatéralement dès avant la concertation sociale, d'augmentation du ticket modérateur, et le transfert à la caisse des pensions de la charge d'indemnités-invalidité des prépensionnés (6,5 milliards), qui n'est qu'un exercice de style budgétaire.

### **UN ENGRENAGE REDOUTABLE**

On voit dans quelle direction s'oriente le « partage des sacrifices ». Mettre le doigt dans un tel engrenage, signifiait pour le mouvement ouvrier l'acceptation du démantèlement progressif de l'ensemble de la sécurité sociale en commençant par le secteur le plus névralgique. Car derrière l'INAMI, vis-à-vis de laquelle le gouvernement n'a pas repris encore tous les aspects du projet Califice, se profile le régime des pensions, des allocations familiales et de chacun des autres aspects de la sécurité sociale.

La résistance du monde du travail est plus que salutaire. Une seule orientation est réaliste : le report à un an de toute décision préjudiciable aux assurés sociaux et la discussion, dans cet intervalle, d'une réforme globale de la sécurité sociale, corrigeant et améliorant l'expérience acquise, s'attaquant au problème des ressources dans un sens progressiste, et assurant la solidarité autrement que par le retour progressif à la notion d'« assisté social ».

### **Urbain COUSSEMENT.**

---

(1) On peut se procurer cette étude en écrivant aux C.M.

## **EXIT LE CARDINAL SUENENS**

C'est une personnalité complexe que celle du cardinal-archevêque de Malines-Bruxelles, primat de Belgique, dont la démission a été acceptée par le pape et dont le successeur n'est pas connu à l'heure où nous écrivons.

L'homme a joué un rôle important pour la mise en route et la mise en pratique du concile Vatican II. C'est dans une très large mesure grâce à lui qu'à la fin du concile, le diocèse de Malines-Bruxelles est apparu aux yeux de nombreux croyants (et pas seulement en Belgique) comme un des diocèses de pointe. On en attendait beaucoup. Et dans un premier temps, ces espoirs n'ont pas été déçus. S'entourant d'équipes « neuves » auxquelles il a fait confiance, Suenens a rendu possible un certain nombre d'expériences, a même permis une certaine démocratisation des structures ecclésiales.

A partir de 1966 cependant, se produit un recul qui, par touches successives, a limité la portée des réformes en cours ou envisagées jusqu'à les conduire à l'effritement. Faut-il rappeler que 1966 est l'année de la célèbre déclaration de l'épiscopat belge sur le maintien de l'université catholique francophone de Louvain à Leuven ?

Parmi les éléments qui ont pesé sur cette évolution, figurent en bonne place les prises de position romaines qui ont frappé de plein

fouet des initiatives prises dans le diocèse de Malines-Bruxelles. Un seul exemple : la condamnation, par Paul VI, des moyens de contraception dits artificiels, alors que le cardinal Suenens avait (avec quelques experts belges) défendu au concile une position courageuse, refusant « un nouveau procès Galilée ». L'encyclique de Paul VI a bloqué toute la tendance « libérale » qui se dessinait à propos du mariage et de la famille; on s'est borné à « privatiser » le problème, sans mener un combat de front.

On pourrait encore citer l'exemple du célibat des prêtres. On sait que le problème a provoqué une impressionnante saignée dans le clergé. Rome cependant a préféré une Eglise soumise avec moins de cadres remuants. Là aussi, les choix à opérer sont passés du domaine public au domaine privé.

Par ailleurs, c'est le même Léon Suenens qui, à diverses étapes de sa vie, a témoigné un intérêt très vif pour des mouvements dits spiritualistes, assez éloignés de la tendance ouverte qu'il a défendue au concile (Réarmement moral, Légion de Marie par exemple) et caractérisés par leur simplisme théologique. On serait tenté de croire qu'ils ont constitué un refuge réconfortant pour le prélat, au moment où les affaires publiques de l'Eglise tournaient à son désavantage.

Mais, nous dira-t-on, que viennent faire ces considérations dans les Cahiers marxistes, qui comptent probablement peu de lecteurs croyants ?

En vérité, le rôle moteur joué par Suenens et le diocèse de Malines-Buxelles dans le concile Vatican II, l'échec enregistré par cette avancée, le raidissement répressif qui marque dès à présent le pontificat de Jean-Paul II, tout cela concerne l'ensemble des citoyens, en particulier dans un pays comme la Belgique — à forte concentration catholique.

Les C.M. consacreront très prochainement une étude pour éclairer l'évolution qui n'est ici que sommairement esquissée, et pour examiner les liens et interférences entre ce qui se passe dans l'Eglise catholique et le reste de la société civile.

**C. M.**

## **« FRANS JOSEF STRAUSS CHANCELIER ? NON MERCI ! »**

Tel est le mot d'ordre des vignettes rouges et jaunes, imitant les fameux autocollants antinucléaires qui fleurissent actuellement dans toutes les villes de RFA. Et pour cause ! Le candidat à la chancellerie, Franz Josef Strauss, constitue en effet pour la RFA et l'Europe tout entière un danger au moins aussi important que la prolifération incontrôlée de centrales nucléaires.

### **« MEME ADOLF HITLER N'AURAIT PU LE FAIRE »**

Strauss est le leader incontesté de la « nouvelle » droite allemande qui, tout en reniant verbalement le fascisme hitlérien, n'en a pas moins d'excellentes relations avec les régimes racistes d'Afrique australe (« Les noirs bénéficient de presque tous les droits fondamentaux » — Strauss au Bayern Kurier, 28-5-66), et les dictatures d'Amérique latine (« Défendez bien cette belle liberté » — Strauss à Pinochet lors d'un

récent voyage au Chili). violemment anticommuniste (« A la fin de notre génération il ne doit plus exister de communisme » — Der Kurier, 9-3-65), Strauss est partisan d'une démocratie musclée (« Ces personnes se conduisent comme des animaux... pour lesquels les lois faites pour des êtres humains ne peuvent être appliquées » — Strauss à propos de manifestants en 1969), et se fait le champion d'une accélération de la course aux armements : « Les alliés exigeaient qu'en trois ans il y ait 500.000 hommes en uniforme et en armes (en RFA). Cela, même Adolf Hitler n'aurait pu le faire... Strauss l'a fait » — brochure publicitaire de l'Union sociale-chrétienne (CSU) de Strauss.

Né en 1915, F.J. Strauss n'eut pas l'occasion, vu son jeune âge, de se distinguer dans les organisations nazies dont il fut membre lors du troisième Reich. Sa carrière politique d'après-guerre est jalonnée de scandales et d'affaires de pots de vin : les blindés HS 30, l'affaire de l'oncle Aloys, l'affaire FIBAG, le scandale du Spiegel, etc... C'est lui encore qui commanda 700 avions de combat du type Starfighter à la firme Lockheed (!) avant même que le prototype allemand fût mis à l'essai (le 187e de ces engins vient de s'écraser en novembre).

Certains pensaient que par son implication dans tant de scandales et par ses positions antidémocratiques affichées, le « taureau de Bavière » s'était lui-même barré le chemin d'un pouvoir auquel il tient tant (« Si quelqu'un m'empêchait d'arriver au pouvoir, je le tuerais » — Strauss devant des amis à New-York). Néanmoins, la crise et les forces les plus réactionnaires au sein de l'Union chrétienne-démocrate aidant, Strauss est devenu candidat à la Chancellerie pour les élections de 1980.

### **UN MIRACLE MORIBOND...**

Les années '70 ont confirmé la fin du « miracle économique » annoncé fin '60. L'espoir d'une croissance capitaliste sans crises, d'une redistribution des biens produits à la satisfaction de toutes les couches sociales, de la possibilité de contrôler l'économie grâce aux méthodes de Keynes, de la supériorité du capitalisme sur le socialisme dut être abandonné. C'est l'aggravation de la crise du monde capitaliste qui détermine la situation politique de la RFA. Celle-ci se traduit dans les faits par un chômage continu dont la jeunesse est la première victime, une inflation perpétuelle et un taux de croissance qui, s'il remonte un peu ces derniers temps, reste extrêmement faible. Si, dans les chiffres absolus, cette situation de crise semble moins grave qu'en bien des pays voisins, son importance politique est bien plus grande de par la situation géographique de la RFA, à la frontière entre le monde capitaliste et le monde socialiste. L'existence d'un Etat allemand socialiste sans chômage ni inflation et dont le taux de croissance qui sans avoir jamais atteint les sommets euphoriques du « miracle économique », témoigne d'un développement stable, met les gérants de la crise devant une situation particulièrement délicate. Les arguments matériels et économiques utilisés depuis trente ans contre la RDA se sont retournés contre ceux qui les ont mis en jeu.

### **... ET DES PROMESSES MORT-NEES**

Parallèlement, les réformes promises par le gouvernement socio-libéral ne furent pas appliquées faute de moyens financiers et de volonté de les prendre là où ils se trouvent. La liberté des idéologies (« oser plus de démocratie » — mot d'ordre de Brandt aux élections

qui l'ont amené au pouvoir) sont devenus dangereux pour le système, d'où l'instauration des Berufsverbote (les interdits professionnels) et de multiples autres mesures antidémocratiques. La crise économique a engendré une crise politique et morale, l'insécurité, la peur du lendemain, le ras-le-bol face aux institutions d'Etat. Situation face à laquelle d'aucuns en appellent à un « homme fort » capable d'imposer la sécurité et l'ordre.

C'est donc aussi, malheureusement, dans les carences et les fautes du gouvernement socio-libéral qu'il faut voir les raisons de la nomination de Strauss comme candidat chancelier. En manquant à sa tâche de réaliser les réformes sociales et démocratiques promises depuis dix ans le gouvernement de Schmidt s'est aliéné une bonne partie de son électorat. Il n'a opposé aucune résistance à l'élection de l'ex-S.A. Carstens à la Présidence de la République. Il a combattu la gauche (y compris celle de son propre parti) par les interdits professionnels, des fichages et surveillances aussi systématiques qu'anticonstitutionnels, tout en laissant les mains libres à l'extrême-droite. Cela a beaucoup contribué à créer un climat dans lequel un Strauss, pourtant considéré par beaucoup de ses corréligionnaires chrétiens-démocrates comme trop réactionnaire, a pu devenir un candidat chancelier acceptable.

D'un autre côté, la crise a aussi provoqué des réactions vigoureuses de la part des forces ouvrières et démocratiques. Celles-ci se sont montrées combatives : que l'on pense aux grèves des métallos, des dockers et des travailleurs du livre pour les 35 heures ainsi qu'aux actions nombreuses contre la course aux armements, à la récente manifestation de 150.000 personnes contre les centrales nucléaires. Chose qui cadre mal avec l'idée d'une classe ouvrière allemande soumise au patronat, c'est la RFA qui est en tête de liste des heures de grève par rapport au nombre de travailleurs pour l'année '78.

Face à cette situation, des secteurs importants du patronat allemand ne font plus confiance aux sociaux-démocrates pour gérer leur crise. Strauss et son programme est leur alternative. Une alternative visant à l'affaiblissement des syndicats et de leurs libertés, à la régression sociale, à renforcer la course aux armements et l'appareil de répression et à mener une politique de confrontation avec les pays socialistes. Une alternative donc, qui s'avère dangereuse non seulement pour le mouvement ouvrier et démocratique allemand, mais pour l'Europe tout entière.

## **PRENDRE LE « TAUREAU » PAR LES CORNES**

Et pourtant Strauss peut être stoppé. Il ne faut pas attendre, disent les communistes allemands, les élections d'automne '80 pour arrêter d'ascension de Franz Joseph : il s'agit dès maintenant de prendre le « taureau de Bavière » par les cornes. Un facteur décisif dans ce combat sera l'unité d'action des forces démocratiques allemandes. Elles ont déjà prouvé leur combativité. Un autre élément qui ne sera pas sans importance est l'opinion publique d'autres pays de la communauté européenne. Dira-t-elle elle aussi : « Franz Josef Strauss chancelier ? Non merci ! » ?

**Roland NYNS.**

# COURRIER DES LECTEURS

Dans leurs numéros de septembre et d'octobre, les Cahiers marxistes ont publié deux témoignages sur les problèmes de la littérature progressiste de Belgique. Chacun de ces témoignages — celui de David Scheinert et celui de Pierre Mertens — était personnel et engagé. De même, la brève contribution de Francis Chenot, membre du comité de rédaction des CM, parue le mois dernier, et qui réagissait à l'article de David Scheinert, était personnelle et engagée (1).

Le débat ainsi ouvert sur les « anomalies littéraires belges », ne vise à rien d'autre qu'à appuyer le courant progressiste en littérature ainsi qu'une politique littéraire démocratique. C'est avec ce souci essentiel que nous publions le courrier ci-après.

Sans doute regrettera-t-on que cette discussion prenne la tournure peu amène d'une polémique. Celle-ci recouvre il est vrai des problèmes de fond; c'est pourquoi nous n'avons pas voulu y fermer nos pages. Mais il serait préjudiciable à l'intérêt d'un débat qui reste ouvert, de poursuivre celui-ci sous cette forme.

## REPONSE A PIERRE MERTENS

*L'article de Mertens est plus attachant par ses vertus rhétoriques que par les renseignements qu'il fournit.*

*Il m'amène à formuler deux observations :*

1) *L'auteur laisse clairement entendre que l'enracinement littéraire belge est récent (« il n'y a pas longtemps encore... »). C'est malheureusement inexact. Les écrivains liés au sol et au peuple sont peu nombreux, mais ils existent depuis relativement longtemps.*

*Je nommerai au gré de la mémoire des écrivains pour la plupart encore vivants : Robert Vivier dans « Délivrez-nous du Mal » l'antoinisme, mais aussi la vie des mineurs dans la région de Liège), Daniel Gillès (les milieux d'affaires durant la dernière guerre), Bert Huyber dans « Josefa des Flamands » et Charles Paron dans « Et puis s'en vont » (la vie d'une famille ouvrière bruxelloise), Henri Cornélus et Grégoire Pessaret (pratiquement inconnu), dont la Weltanschauung me paraît inquiétante, mais dont la valeur est certaine (l'ex-Congo belge) etc.*

2) *Mertens, une fois de plus, s'est limité, « pour ne citer que trois noms au hasard » — curieux hasard — à Delvaux, Andrieux, Louvet et... au sien, faisant preuve d'une suffisance cocasse et d'une ignorance consternante. A l'entendre, on pourrait croire que le roman « belge » a commencé avec lui. Il a, une fois de plus, par préjugé esthétique ou (et) manque de documentation, écarté des écrivains*

---

(1) Francis Chenot reprochait à David Scheinert de mettre faussement en cause les responsabilités de plusieurs hommes de lettres, et de sous-estimer la signification progressiste du courant régionaliste.

de valeur, mais sans doute trop traditionnels et pas assez précieux pour lui, et dont l'importance a déjà été soulignée en 1964, alors que Mertens terminait à peine ses études, dans un ouvrage de critique littéraire.

Quant à l'assassinat de Julien Lahaut, dont Mertens dit qu'aucun écrivain belge n'en a traité dans un roman, il se met une fois de plus le doigt dans l'œil : cf. « Le Mal du Docteur Laureys ». On m'excusera, mais il s'agit d'un de mes livres...

#### REPOSE A M. CHENOT

La réponse, si on peut dire, de M. Chenot à un article de plus de dix pages, soigneusement documenté et basé sur une expérience de près de trente ans, qui a intéressé autant les spécialistes que les profanes, ne contient aucun argument sérieux, aucun fait avéré, aucun raisonnement digne de ce nom. Ce que M. Chenot appelle « lieux communs », est ce que les gens qui ne sont pas de la partie ont besoin de savoir et ont appris. Tout le monde ne fait pas dans le génie, comme M. Chenot... Par contre, ce que contient son articulet, ce sont des erreurs manifestes, des ragots, des attaques personnelles que j'aurais honte d'employer même contre un ennemi politique, et bien sûr, des compliments obligés à certains notables, bref, du vent, du vide, rien.

Plutôt que de répondre à ce qui a été dit, on a préféré contester ce qui ne l'a pas été : ma soi-disant affirmation selon laquelle je serais le seul écrivain progressiste belge et ma soi-disant volonté de dénier des racines à qui que ce soit. M. Chenot, avant d'apprendre à écrire, aurait intérêt à prendre des leçons de lecture.

**David SCHEINERT.**

#### REPOSE A DAVID SCHEINERT

Je m'étais bien gardé, dans mon article sur l'état des lettres belges, de répondre si peu que ce soit à celui de David Scheinert. L'angle sous lequel il abordait le sujet ne m'importait, à vrai dire, pas. Que penser en effet d'une analyse où ne se trouvaient exposés, avec la complaisance et l'animosité habituelles à l'auteur, que des « problèmes de boutique » peu susceptibles de retenir l'attention de nos lecteurs ? Rien, sans doute et il valait mieux s'efforcer de relever un débat si prosaïquement engagé.

Mais voilà que lui me répond. Toute occasion lui est bonne, semble-t-il, pour exprimer sa rancœur. En fait David Scheinert me poursuit, depuis longtemps, d'une hargne qui ne doit pas grand chose à la littérature mais beaucoup à la politique. (Il n'apprécie guère l'attachement que j'ai manifesté à la cause palestinienne. Curieux marxisme, soit dit en passant, que celui qui débouche sur des indignations aussi sélectives !). Une hargne qui n'a d'égale et n'est comparable dans sa facture qu'à celle que me vouent certains critiques d'extrême-droite : c'est assez dire.

Mais rencontrons alors ses « observations ».

1. Scheinert me reproche, semble-t-il, l'oubli de grands ancêtres et de vénérables aïeux envers qui il conviendrait de se montrer plein

de gratitude. Ce faisant, il voudrait m'entraîner dans une fausse querelle des anciens et des modernes où je ne le suivrai pas car elle ne m'intéresse pas. Allons ! je sais, comme lui, de quel héritage nous sommes porteurs. Parlant de la volonté affichée des écrivains belges d'aujourd'hui de rester sur place et de traiter, dans leur grande généralité, des réalités locales sans aucun complexe, j'ai voulu souligner seulement un phénomène sociologiquement intéressant et, quoi qu'il en pense, plutôt inédit.

2. On me reproche ensuite de citer quelques exemples... Comme si j'avais prétendu dresser un catalogue ! Ma parole, il faudrait m'excuser presque de l'admiration que je nourris pour Delvaux, Louvet et Andrien. Pardonnez-moi, Monsieur Scheinert, de ne pas porter les mêmes cravates que vous. Et pardonnez-moi aussi d'avoir évoqué brièvement mon expérience propre (ce que, précisément, les C.M. m'avaient demandé de faire !). Ce n'est pas parce que vous êtes prétendument « absent » de votre article (si peu, du reste : qui ne reconnaîtrait, à vous lire, votre plume trempée dans le fiel) que vous n'y êtes pas envahissant. Y a-t-il rien de plus narcissique et même de plus obscène que ce prosaïque étalage d'aigreurs et d'amertumes qui n'intéressent que vous ? Du reste, vous ne résistez pas à la tentation, en me répondant, de citer l'une de vos œuvres. Quant à moi, je n'ai évoqué mon cas personnel que pour formuler une problématique dont il n'aura échappé à aucun lecteur intelligent et de bonne foi qu'elle le dépassait de fort loin. Et je ne crois pas que « le roman belge commence avec moi », comme vous dites. Les multiples articles que j'ai consacrés depuis dix ans à mes confrères d'hier et d'aujourd'hui l'attestent à suffisance. Mais je crains qu'à vos yeux ledit roman s'arrête avec vous ! Il est portant vrai que nous avons d'autres lectures : je confesse humblement n'avoir pas lu *Le mal du Docteur Laureys*. Le moins qu'on puisse dire, c'est que vous ne me donnez guère l'envie de combler d'urgence cette grave lacune.

Voilà à quel échange de répliques nous a amené un débat que nous eussions préféré plus constructif. Ravalez donc votre bile, M. Scheinert, si peu digne d'un écrivain qui se voudrait progressiste. Renoncez, pour une fois, à vos ressentiments et à vos légendaires rancunes. Quelle pénible idée allez-vous donc donner de la gauche littéraire dans ce pays ? A petit mercier petit panier.

**Pierre MERTENS.**

#### UN INDIGÈNE NOUS ECRIT

Cessez mille Dju de battre votre coulepe et de faire du racisme antifranaçais ! Soyez vous, un point c'est tout ! Les éditeurs nanana, Paris nanana, l'Académie nanana ! On le sait ! Et alors ? On l'écrit. Et alors ? Alors foutez ça par terre et prenez le maquis, mes petits fifis, vinez avou mi à mon les indigènes, vinez jaser leur langage de terre, fer et carrière, vinez tertous : ici pas de rhétorique tactique, pas de fausses valeurs, pas de style « à la française » mais à la wallonne, pas d'artifices, assez de flatteries, d'humilités mais de l'illimité, assez d'humilités et d'humiliations volontaires. Moi aussi j'aurais mes petites histoire de bile à raconter, les refus, les tchics, les ichacs, les gaffes, et alors Nestor quid ? Rin, rien, niente, nada !

*Sinon écrire, écrire, scrire, comme in fou, in maf, in trois-quarts sot vèyo ! Ecrire comme ça jute, comme ça vint, sans te forcer, fifi, surtout sans vouloir ressembler, fifi !*

*Y a plus d'idoles èm' fi, y a que des djins ! Parce qu'il faut aussi leur parler aux gens, mais pas n'importe comment, leur langue, fieu, pas celle que t'as apprise à l'école, pas celle des autres, autrement ils ne te comprendront pas. Faut leur parler aussi de la vie et pas du sexe des anges : par exemple les histoires de tronçonneuse chez nous autres ou du quotidien wallon. Evidemment il faut se mouiller, évidemment c'est plus difficile que d'imiter X ou Y...*

*Reste le moyen de communiquer tout ça : l'édition. Moi de ce côté je suis aussi emmerdé. Là on me trouve trop singulier (ou trop sanglier ?), et trop caricatural, ailleurs trop salaud et trop brouillon, que mon style a de ces laxismes, mon cher, qu'il ne serait pas assez contrôlé ! Mais tas d'biesses que j'leur dis, c'est justement ça qu'il faut apprendre à faire, écrire à la comanche, selon sa vraie nature, et dans ta vraie langue à toi. Quand tu te contrôles trop, tu t'auto-censures, et pour qui, hein, pour qui ? Pour toi ? Non ! Pour les lecteurs ? Non ! Pour les critiques, oui, pour le pouvoir, oui, pour l'éditeur, oui, parce que tu as peur de passer pour un sauvage, un analphabète, pardon, un analphabète, un a-culturel. Or c'est ce qu'il faut être à cette heure des techniques dingues !*

*Mais va donc leur expliquer à eux que j'écris ma langue et celle du peuple wallon, à eux qui la nient, qui la méprisent, à eux qui ont honte d'eux-mêmes, honte de leurs origines, honte des basses classes, pas celles des livres, celles d'ici, de Wallonie. Va leur expliquer ! Une solution : le maquis, la piraterie, la diffusion sauvage, l'underground, le Samizdat, c'est pas pour les cons. Evidemment si tu désires être Prix Goncourt... alors là t'as pas fini de te faire de la bile... Allez salut et bonne merde, moi je retourne à Attert, 48.81.00, Capicheland, m'occuper de mes manuscrits indigènes...*

**Guy DENIS**, poète Cheyenne de l'Ardenne indienne.

Nous recevons d'autre part une lettre d'Albert Ayguesparse qui, remerciant Francis Chenot de sa mise au point faite « avec une parfaite objectivité », ne cache pas son allergie à « ce genre de discussion où personne ne convainc personne, après toutes les erreurs, les fausses allégations, les mensonges qu'on a propagés à ce sujet et qu'on propage toujours ». Albert Ayguesparse se propose néanmoins de contribuer dans un prochain article des C.M. à ce débat sur la littérature française de Belgique, notamment à propos du rôle du Fonds national de la littérature.

# Revue



## Bulletin de la F.A.R. : spécial énergie

Comment ne pas se sentir concerné aujourd'hui par les problèmes énergétiques ? Mais combien sont-ils de militants qui, en même temps, se voient dépassés par la complexité et la technicité de ces derniers ? A ceux-là comme aux plus experts, il faut conseiller le numéro spécial que le Bulletin de la F.A.R. (n° 98-99-100) consacre à la question : « Quelles énergies ? Pour quoi faire ? » (1)

Ce copieux cahier de 180 pages, bourré de tableaux, croquis, diagrammes, n'en est pas moins lisible et, d'instructif, devient même par moments réellement captivant pour un lecteur profane. Outre les débats de fond qu'il faut espérer que cette publication suscite, on pourra certes relever d'inévitables insuffisances pour un projet aussi ambitieux, et alors qu'il s'agissait d'être à la fois assez complet et assez didactique. Nul doute cependant que voilà un instrument précieux, « au moment où il semble qu'un débat sur l'énergie prenne corps ». Acceptons-en l'augure... Une remarque d'ordre pratique : dommage, pour un tel outil, que le brochage laisse à désirer.

L'intérêt de ce travail, visant à rassembler un maximum d'éléments d'information et de pistes pour l'analyse dans un même document, est d'autant plus grand qu'il est le résultat de la collaboration de scientifiques, économistes, sociologues, appartenant aux « différentes composantes de la gauche wallonne » et que son élaboration s'est étayée des conseils de militants syndicaux. Pas de noms cités toutefois : en raison du nombre de contributions, des

corrections mutuelles apportées, de la discrétion nécessaire pour certains.

Les matières sont présentées selon l'image d'une « planète » (un « aide-mémoire pour comprendre les problèmes de l'énergie dans le monde et en Wallonie ») entourée de « satellites » (des chapitres complémentaires venant éclairer cette « planète » sous certains angles : quantitatif, technique, financier, de structures de pouvoir, de relations sociales). Plusieurs lectures possibles sont ainsi proposées.

Trois soucis essentiels se font jour dans ces pages. Celui d'abord de fournir au lecteur des clés pour accéder au domaine trop souvent réservé des techniques de production. Ceci pour mieux contrer les arguments, patronaux et droitiers, qui sollicitent la technique en « surdéterminant » celle-ci dans les décisions prises.

Le souci, aussi, de situer relativement les unes aux autres et dans leur contexte économique, les différentes sources d'énergie et leurs usages. Ceci afin que « soient bien claires », dans l'analyse des orientations sous-jacentes, « les limites, les contraintes actuelles qu'il serait dangereux de négliger ».

Enfin, le souci de mettre en lumière les mécanismes de décision, l'action des groupes financiers, le rôle joué par l'Etat. Est ainsi dénoncée la redoutable puissance des décideurs, rétifs à la critique voire à la simple analyse des phénomènes.

Il serait fastidieux, car forcément sommaire, d'énumérer les sujets abordés, les problèmes soulevés.

Ainsi, sur la question complexe des économies d'énergie. Ou sur la

notion d'austérité. « S'imposer une certaine austérité ? » Mais « les socialistes ne voudront pas que cette austérité soit celle du capitalisme ». Précision heureuse lorsqu'on lit par ailleurs que cette austérité toucherait les indépendants et cadres dans leur niveau de vie (sous quels aspects ? Ne sont-ils pas déjà, pour beaucoup, touchés par la crise et la politique des monopoles ?), tandis que « les capitalistes y échapperont tant qu'ils resteront capitalistes »...

Des pages — entre tant d'autres — sur le nucléaire et sur une politique qui « ne tient pas compte des intérêts de la population actuelle et future », comme en témoignent nombre de scientifiques concernés. Sur les risques systématiquement minimisés en ce domaine (et dont nous parlions dans le numéro précédent des CM).

Des réflexions sur la nécessité de promouvoir non seulement des réformes de structures, mais aussi une autre stratégie énergétique.

D'autres encore, sur « l'énergie en relation avec certains problèmes de société ». Où l'on met en cause une certaine idéologie de la « concentration industrielle » et une conception mythique du progrès qui sert en fait à légitimer l'ordre établi. Le rôle faussé des « experts » dans les situations conflictuelles, aboutissant à faire de la société une « forteresse technologique » où l'institution scientifique est coupée du corps social, où la science est mystifiée par le pouvoir. Encore nous semble-t-il qu'il ne faille pas non plus ignorer le danger d'une réaction anti-scientifique, obscurantiste, qui aggraverait précisément le fossé existant alors que, s'il est vrai que le pouvoir veut domestiquer le savoir, ce dernier s'oppose en même temps au premier du fait de la crise : voir le scandale de la recherche sacrifiée.

Au total, ce cahier recèle donc une moisson d'informations et de réflexions d'une grande richesse. Et tout cela s'inscrit en faux contre la politique pratiquée en la matière par les forces au pouvoir dans notre pays, telle qu'elle est définie dans le Livre blanc du Ministère des Affaires économiques et dans la Déclaration gouvernementale du 26 juillet 1979.

Le lecteur regrettera cependant

que cette ample moisson n'ait pas été mise à profit pour pousser plus loin la discussion sur les solutions démocratiques et sur la tactique de la gauche pour faire valoir celles-ci.

On s'est limité à cet égard à une déclaration de principe sur la maîtrise du secteur énergétique par les autorités nationales, à la nécessité d'impulser un contrôle ouvrier à la base au départ d'une approche tarifaire, à l'idée d'une société wallonne de distribution d'énergie et au contrôle ouvrier.

L'existence d'un pouvoir régional démocratique et doté des moyens de sa politique n'est pas mise en avant comme une condition essentielle.

Le problème-clé de l'utilisation offensive de la force politique émanant de la classe ouvrière, avec sa présence à la fois ancienne et nouvelle dans les divers organes de l'appareil d'Etat, est à peine frôlé. En partant des analyses faites par la F.A.R. ainsi que des travaux de la Fondation politique du M.O.C., il nous semble pourtant que les prémisses de ce développement offensif existent en Wallonie.

#### P.E.-J.T.

(1) « Bulletin de la R.A.R. », Place St. Paul, 9-11, 4000 Liège. Prix du n° spécial : 250 F.

### « Bulletin de la F.A.R. »

C'est fort heureusement que se confirme, dans le n° 102 (septembre-octobre) du « Bulletin de la F.A.R. » la régularité croissante d'une chronique du droit du travail. Dans ce numéro, Jean-Louis Stalpart, Jean-Claude Bodson et Serge Lévy analysent le nouveau texte de loi (A.R. du 11-10-78) sur le licenciement pour motif grave de délégués et candidats aux C.S.H. et au C.E. et font le relevé des tendances de la doctrine et de la jurisprudence à ce propos. Les C.M., rappelons-le, ont abordé ce thème dans leur livraison de novembre.

Les immigrés constitueront à moyen terme un cinquième de la population wallonne et plus du tiers de la population bruxelloise. Et, remarque Jean Follain, un courant existe, « minoritaire certes, mais néanmoins supporté par des hommes politiques

d'envergure », au sein des principaux partis, en faveur du droit de vote aux immigrés au plan communal. De plus, « si les jeunes d'aujourd'hui gardent leur conviction en vieillissant et si cette conviction se perpétue chez leurs cadets », il se trouvera un jour une majorité favorable à ce droit. « Les têtes bougent », affirme Jean Follain... mais à la base ? Parlant d'une « masse flottante » de l'opinion qui forme frein, il y ajoute la tendance de maints immigrés à se faire « tout petits » en période de crise. Peut-être pourrait-on y joindre l'hypothèse d'un manque d'intégration spécifique des travailleurs immigrés à l'organisation syndicale — malgré la récente fête de l'immigration à l'actif de la régionale Bruxelles-Halle-Vilvorde — et d'un développement insuffisant de l'action syndicale hors-entreprise (logement, chômeurs...) susceptible de favoriser une telle intégration ? De celle-ci dépendrait pour une part appréciable que « le racisme, ce poison qui divise les travailleurs » — comme le qualifie une excellente affiche de la FGTB — passe ou ne passe pas...

Serge Beelen poursuit pour sa part son intéressante étude — dont on annonce la publication séparée — de la lutte, dans ses contextes successifs, pour la réduction de la durée du travail : ici de 1940 à 1960. La Résistance et le pacte de « solidarité sociale », la réorganisation, après la guerre, des forces syndicales plus « indépendantes » et plus « anticapitalistes », la crise économique de 1949... Les luttes intensives de l'année '52, le passage des 48 aux 45 heures, la division des deux grandes organisations syndicales au temps de la « guerre scolaire », l'accord pour des pourparlers tripartites, la recherche « sur le plan international » du moyen de généraliser les 45 heures... Une histoire à suivre, un combat à poursuivre. Aujourd'hui, la réduction du temps de travail est, faut-il le rappeler, un des points essentiels du programme de lutte de la Confédération européenne des syndicats... et l'une des cibles premières du patronat européen et belge à l'offensive.

De Jean Ziegler, un éclairage des responsabilités occidentales dans la situation en Afrique, « probablement

la plus grave aujourd'hui ». Plus de 400 millions d'habitants au revenu annuel moyen et à l'espérance de vie les plus faibles du monde. La pseudo-indépendance des « proto-nations » africaines intégrées « au point de s'y perdre » dans le système impérialiste (1). Le rôle de certains partis sociaux-démocrates comme auxiliaires de ce dernier, ainsi qu'en témoigne « l'exemple instructif de la RFA » qui abrite pourtant « le mouvement ouvrier le plus puissant d'Europe ». Seul noyau d'espoir, le lien à resserrer, face aux sociétés multinationales, entre lutte des classes et solidarité anti-impérialiste.

Mentionnons enfin « L'année de l'Enfant (sage) en images » : voilà pour contredire la réputation d'austérité faite au « Bulletin de la F.A.R. » — qui publie pourtant régulièrement une BD, « Changer la vie », et pas mal de dessins d'humour.

#### P.E.

Prix du numéro : 80 francs.

(1) Voir à ce sujet l'article de L. Sando, « Tribalisme et nationalisme au Congo (Zaire), C.M. n° 54 (avril 1979).

## La revue nouvelle

« Le gouvernement au milieu d'un champ de mines » : c'est si-Trencavel et cela ironise, non sans raison ni sans art, sur la politique vieille et grise d'un gouvernement Martens tout frais tout rose. Mais les conclusions de cette prose croustillante nous laissent sur notre faim : « Le bon peuple, lui, n'a guère le temps non plus, car il y a la rentrée scolaire et l'arrivée de Saint-Nicolas, la reprise des coupes européennes de football à la TV (...). Alors, pourquoi ne pas recourir à la recette classique : du pain et des jeux. Après le millénaire de Bruxelles, en avant pour le 150e anniversaire de la Belgique ». Si l'on plaide bien volontiers avec Trencavel, pour le reggae contre Van Halteren et ses flics, on se demande, face à Martens et à sa politique, où sont passées les luttes. Pas celles d'antan !

De Léon de Busquey, une approche du problème des économies d'énergie : un « investissement rentable » qui s'oppose malheureusement aux intérêts corporatistes

des sociétés de transformation et de distribution de l'énergie. Georges Thill quant à lui, lève le rideau sur « l'aurore solaire » : « l'énergie solaire devient crédible. Elle marie des effets de souffle écologique à des revendications de réalisme économique. » Et le soleil, c'est non seulement une autre énergie, mais « une autre vie ». Un parti-pris anti-technocratique, antibureaucratique et antimonopoliste (les technologies solaires peuvent être développées par des PME). Et pourtant tout est loin d'être résolu dans la promotion du solaire. Il y a notamment le problème du stockage... qui n'a toutefois pas le même caractère qu'avec le nucléaire ! En tout état de cause, l'essor des énergies solaires (dont différentes formes sont présentées ici) suppose « qu'une politique volontariste soit engagée dans la voie solaire ». Au rendez-vous de l'aurore solaire, la Belgique sera-t-elle à l'heure ?

Le numéro comporte encore, de Michel Molitor, une exploration de

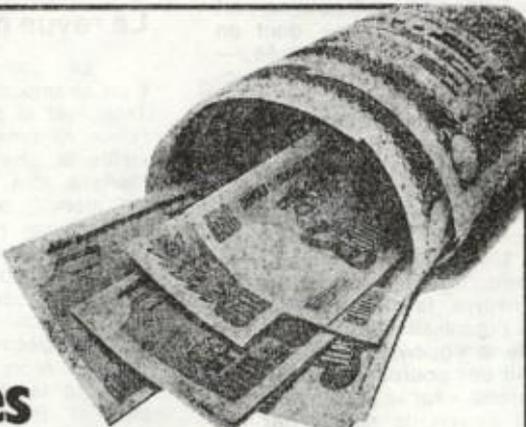
« la face cachée des problèmes institutionnels belges » (leurs racines économiques), et de la voie possible pour une Wallonie autre.

Une esquisse de l'enjeu de la lutte de libération du peuple sahraoui, par Henri Wesoly, avec une interview du représentant pour le Benelux du Front Polisario.

De Jean-Marie Chauvier enfin, un tour d'horizon de la « soviétologie » des dernières années avec ses clichés simplificateurs, fussent-ils néo-philosophiques, au service d'un antisoviétisme dirigé en dernière analyse contre les chances du socialisme en Europe occidentale. Et de saluer « l'analyse marxiste défiant son propre discrédit à l'Est et se libérant des inhibitions et des ignorances qui paralysent encore tant de ses œuvres à l'Ouest ».

**Pierre ERGO.**

« La Revue Nouvelle », rue des Mouchérons 3-5, 1000 Bruxelles. Prix du numéro : 140 francs.



**les  
Bons d'épargne  
CGER  
ça rapporte!**

CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE

Alors que ce numéro était sous presse, nous avons reçu de Robert Devleeshouwer un texte qui fait suite à l'interview d'Albert d'Haenens. Ce texte, dense et captivant, intitulé « Fonction de l'histoire : les événements et le quotidien », paraîtra dans la livraison de janvier 1980 des Cahiers marxistes.

PENSEZ PLUS LOIN...

## Peau neuve

Nous vous l'avons déjà annoncé : en janvier '80, les C.M. feront peau neuve. Modestement sans doute — à la mesure de leurs moyens qui sont aussi ceux de leurs lecteurs. Mais avec l'espoir, pour marquer dix années d'existence, que la qualité de notre revue soit un peu plus à la mesure de son rôle, des besoins de l'action et de la réflexion.

Une présentation plus vivante, un format plus « poche ». Et un contenu que nous continuerons à vouloir ouvert et varié, branché sur les luttes et les idées de notre temps, nourri de tout apport théorique fécondant, de toute contribution pratique à la réalisation de cette exigence : « changer la vie ».

Nous osons croire que les C.M. sont un instrument utile du combat et du débat démocratiques. Servez-vous-en, diffusez-les, abonnez-vous !



...ABONNEZ-VOUS !

L'abonnement annuel (dix livraisons) : 500 F. L'abonnement « jeune » (moins de 25 ans) : 250 F. Etranger : 600 F.  
C.C.P. 000-0188745-80 de la Fondation J. Jacquemotte, 20, avenue de Stalingrad, 1000 Bruxelles. Téléphone 02/512.90.12.

Auteur-éditeur responsable et correspondance :

Rosine Lewin / rédacteur en chef  
Avenue de Stalingrad, 18-20, 1000 Bruxelles

60 F